

# **Initiative « Commune amie des enfants »**

## **UNICEF Suisse et Liechtenstein**



**Bilan de la situation  
Ville d'Yverdon-les-Bains**

**Personne de contact dans la commune :**

Commune d'Yverdon-les-Bains

Marisa Pardo

Responsable secteur Enfance et loisirs

Rue de Neuchâtel 4

1400 Yverdon-les-Bains

Tel. 024 423 69 12

[marisa.pardo@yverdon-les-bains.ch](mailto:marisa.pardo@yverdon-les-bains.ch)

**Personne de contact à l'UNICEF Suisse et Liechtenstein :**

Audrey Monbaron

Commune amie des enfants

Pfingstweidstrasse 10

8005 Zürich

Tel. 044 317 22 73

[a.monbaron@unicef.ch](mailto:a.monbaron@unicef.ch)

Questionnaire reçu le : 20 juillet 2023

Présentation des résultats du bilan : 12 octobre 2023

Rédactrice du rapport : Shana Turba

## CONTENU

INTRODUCTION .....	4
STRUCTURE DE LA COMMUNE .....	6
POLITIQUE ADAPTEE AUX ENFANTS .....	8
ADMINISTRATION ADAPTEE AUX ENFANTS .....	12
AUDITION DE L'ENFANT .....	17
PROTECTION DE L'ENFANCE ET PREVENTION .....	20
EDUCATION FORMELLE ECOLE ENFANTINE .....	24
EDUCATION FORMELLE DEGRE PRIMAIRE .....	27
EDUCATION FORMELLE DEGRE SECONDAIRE I .....	29
PASSAGE DU DEGRE SECONDAIRE I AU DEGRE SECONDAIRE II .....	32
PETITE ENFANCE ET FAMILLE .....	34
SANTE ET LOISIRS .....	38
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE .....	42
EVALUATION   POINTS FORTS DES DIFFERENTS DOMAINES .....	46
EVALUATION   POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT .....	49
EVALUATION   SYNTHESE DES DIFFERENTES DIMENSIONS .....	51
EVALUATION   PISTES D'ACTION .....	53

### L'Initiative « Commune amie des enfants »

...se penche sur ce qui existe, sur ce qui a été fait jusqu'à présent et sur l'avenir. Cet avenir, nos enfants et nos jeunes l'incarnent déjà aujourd'hui.

L'Initiative « Commune amie des enfants » (CAE) s'appuie sur l'Initiative internationale de l'UNICEF « Child Friendly Cities ». En encourageant de manière ciblée les processus qui améliorent le degré d'adaptation aux enfants et aux jeunes, elle accompagne à la fois les communes dans l'application sur le terrain de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE) et dans son ancrage stratégique. Les communes prenant part à l'Initiative passent par les étapes suivantes du processus pour obtenir le label « Commune amie des enfants » :

1. Le bilan de la situation (point de vue des autorités et des adultes)
2. Les ateliers avec des enfants et des jeunes (point de vue des enfants)
3. L'élaboration d'un plan d'action
4. La journée d'évaluation (point de vue externe)

La Ville d'Yverdon-les-Bains a rempli le questionnaire permettant de dresser un bilan initial de la situation et accompli ainsi le premier pas en vue de l'obtention du label « Commune amie des enfants ». Les résultats du questionnaire se trouvent décrits dans le présent rapport.

La première partie du document est structurée par chapitres sur la base des domaines abordés dans le questionnaire, soit :

- Structure de la commune
- Politique adaptée aux enfants
- Administration adaptée aux enfants
- Audition de l'enfant
- Protection de l'enfance et prévention
- Éducation formelle
- Passage du degré secondaire I au degré secondaire II
- Petite enfance et famille
- Santé et loisirs
- Aménagement du territoire

Pour chacun des domaines, les quatre dimensions transversales suivantes sont décrites :

- **Les structures et offres** profitant aux enfants et aux jeunes de la commune
- **La coordination et collaboration** entre les acteurs impliqués, tant au niveau communal qu'à un niveau supra-communal
- **L'assurance qualité** - mettant en évidence les méthodes d'évaluation de la politique communale en faveur des enfants et des jeunes et la façon dont les résultats sont pris en compte dans le développement de la commune
- **La participation des enfants et des jeunes** - recensant les formes, structures et canaux participatifs mis en place dans la commune pour que les enfants et les jeunes puissent s'impliquer, donner leur avis et que leurs propositions soient prises en considération

Une synthèse des résultats par domaines et par dimensions est présentée dans les deux chapitres suivants. Finalement, le rapport s'achève par des propositions de pistes d'action énoncées par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et pouvant être entreprises en vue de l'obtention du label « Commune amie des enfants ».

Ce premier bilan doit servir de base de discussion ; il peut au besoin être approfondi au cours de futurs échanges. Autrement dit, l'analyse de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein ainsi que les propositions d'action ont une valeur provisoire.

## STRUCTURE DE LA COMMUNE

<b>Nom de la commune</b>	<b>Yverdon-les-Bains</b>
<b>Canton</b>	<b>Vaud</b>
<b>Langue</b>	<b>Français</b>
<b>Structure de la commune</b>	<b>Commune politique</b>
<b>Légitif</b>	<b>Conseil communal</b>
<b>Exécutif</b>	<b>7 membres</b>
<b>Nombre d'habitant-es domiciliés dans la commune</b>	<b>29'897</b>
<b>Nombre d'habitant-es de moins de 18 ans</b>	<b>6400</b>
<b>Nombre d'habitant-es ayant atteint l'âge de la retraite (AVS)</b>	<b>275</b>
<b>Nombre de nouveaux arrivants dans la commune en 2022</b>	<b>2'572</b>
<b>Nombre de départs de la commune en 2022</b>	<b>2'378</b>
<b>Taux de natalité</b>	<b>11‰</b>
<b>Proportion d'étrangers dans la population (permis B et C)</b>	<b>35</b>
<b>Proportion d'étrangers de moins de 18 ans</b>	<b>22.2</b>
<b>Nombre de requérants d'asile mineurs</b>	<b>Non accompagnés : 16 Accompagnés : 10</b>
<b>Taux d'aide sociale</b>	<b>7</b>
<b>Taux de logements vacants</b>	<b>0.5</b>
<b>Nombre d'enfants (0-18 ans) concernés par des mesures de protection de l'enfant</b>	<b>354 Dont placements extra-familiaux : environ moins de 10%</b>

**Nombre d'élèves par degré scolaire**

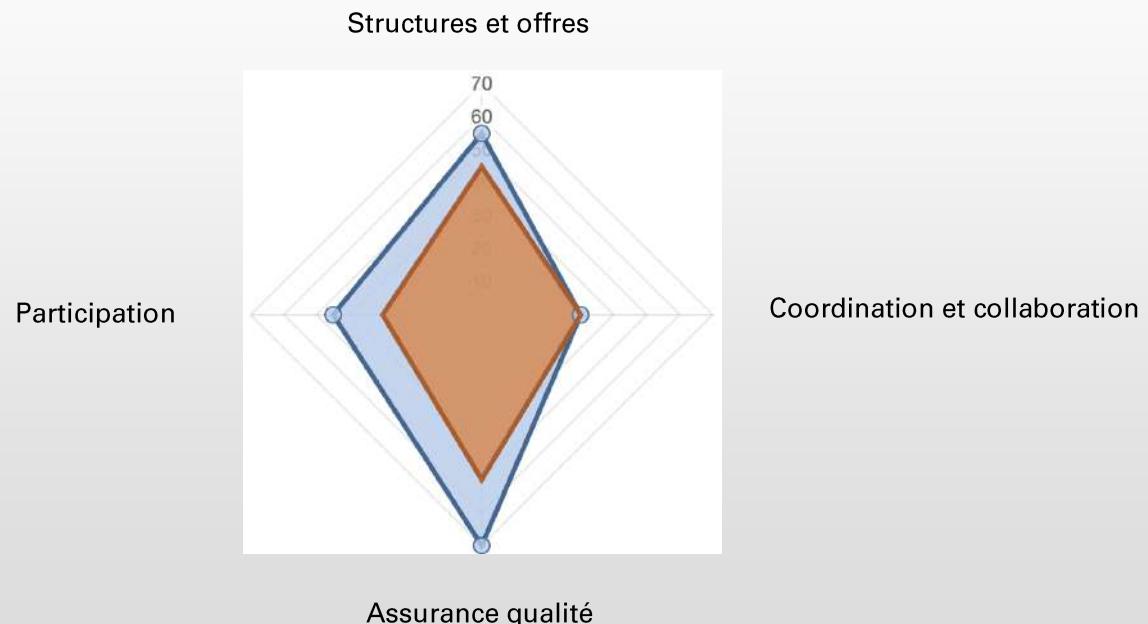
École enfantine : 761  
Degré primaire : 2260  
Degré secondaire I : 1119  
Total : 4140

Une politique favorable aux enfants puise ses racines dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE). Cette dernière a été ratifiée par la Suisse en 1997. Les droits qui y sont définis s'appliquent à tous les enfants entre 0 et 18 ans. Étant donné que chaque enfant vit dans une commune, l'action communale permet d'avoir un aperçu du degré d'adaptation de l'environnement direct aux enfants et aux jeunes : comment la commune met-elle en œuvre les droits de promotion, de protection et de participation de la CDE ? Et comment ces droits sont-ils pris en compte dans la définition des priorités politiques ?

Les principes directeurs et lignes directrices sont des instruments clés d'une politique favorable aux enfants. Ils constituent le cadre de référence de l'action politique et légitiment les priorités fixées par la commune, les objectifs de législature ainsi que les stratégies et les mandats permettant la concrétisation de mesures en faveur des enfants et des jeunes. L'examen périodique permet de voir dans quelle proportion les objectifs ont été atteints, de faire un point sur les mesures mises en œuvre et d'en déduire de nouvelles priorités politiques.

Points maximums pouvant être attribués : 200

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 155 | 77.5 %



## *Structures et offres*

Au niveau politique, la Ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'une instance officielle ayant un lien avec les enfants, les adolescentes et les adolescents : le Conseil des jeunes.

Le Conseil des jeunes se compose d'un comité avec deux co-présidentes et un trésorier et de jeunes de 13 à 25 ans qui habitent, travaillent ou étudient dans la ville et dans la région. Le Conseil est financé à hauteur d'un franc par habitant donné par la Commune. Ses tâches principales sont de fournir un espace pour débattre des questions qui concernent la jeunesse et de mettre à disposition une plateforme pour réaliser des projets.

Une charte politique générale a été rédigée par la municipalité d'Yverdon afin de pouvoir renfermer ses priorités politiques pour les enfants et les jeunes. La politique jeunesse est en cours de finalisation par le secteur Jeunesse de l'administration communale. Elle se rapporte aux domaines suivants :

- Accès à la citoyenneté
- Accueils
- Activités de vacances
- Éducation, prévention et promotion de la santé
- Ateliers à dynamique sportive et culturelle, insertion
- Soutien à la vie associative

En termes de plans d'actions déterminants pour les enfants et les jeunes, la Ville dispose de projets pédagogiques propres aux activités de vacances. Ceux-ci ne sont pas publiés en ligne mais demeurent internes.

Dans ce cadre, le secteur jeunesse essaie de mettre en avant le réflexe participatif en impliquant les jeunes dans les décisions. De la sorte, tous les groupes d'enfants, d'adolescentes et d'adolescents sont pris en considération et sont pondérés de la même manière.

En outre, la Ville dispose d'objectifs de législature qui renferment explicitement des objectifs relatifs aux enfants et aux jeunes. Un suivi du programme de législature est en cours de préparation pour accompagner les objectifs de législature.

Le programme de législature 2021-2026 se rapporte aux domaines suivants :

### **Proximité et intégration du quartier à la région**

Objectifs stratégiques :

- Renforcer l'intégration et l'accueil
- Développer les équipements collectifs et les espaces publics
- Développer les nouveaux quartiers
- Développer les partenariats régionaux et l'interaction régionale

### **Actions prioritaires et exemplaires de la politique visée (sélection) :**

2. Mise en place et suivi de la planification scolaire
3. Nouvelle politique d'intégration
4. Accompagnement des personnes en rupture sociale
5. Élargissement de la politique d'accueil de jour
8. Développement de l'offre de structures éducatives et de soutien social pour la jeunesse
10. Requalification des cours d'école et des places de jeux
12. Obtention de la certification "Commune amie des enfants"

## *Coordination et collaboration*

La Ville d'Yverdon-les-Bains utilise différents canaux afin de communiquer sur sa charte, ses objectifs de législature, son plan directeur ainsi que les mesures prises dans le cadre de son plan d'action : brochures, site internet, réseaux sociaux, communication au Conseil communal. Tous les plans directeurs sont mentionnés dans le Programme de législature 2021-2026. Ainsi, à travers ces moyens de communication, la population est informée de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Sur le plan politique concernant les enfants et les jeunes, des échanges systématiques et une collaboration avec d'autres acteurs et niveaux ont lieu entre la commune et :

- Des prestataires privés, tels que la Plateforme TSP (Travailleurs Sociaux de Proximité)
- L'ensemble des acteurs communaux
- Des acteurs régionaux, par exemple la Fédération romande de l'animation socioculturelle (FEDERANIM) ou les Classes régionales de pédagogie spécialisée (CRPS)
- Des acteurs cantonaux, tels que l'association faîtière des organisations de jeunesse GLAJ-Vaud, etc.

## *Assurance qualité*

La charte politique générale de la Ville est évaluée régulièrement à travers l'auto-évaluation des services communaux et les discussions avec le Conseil des Jeunes, les écoles et les autres partenaires de la commune.

Ces instruments sont également utilisés dans l'évaluation régulière de la mise en œuvre des objectifs de législature communaux qui concernent les enfants et les jeunes. Les priorités politiques évaluées se réfèrent aux domaines du programme de législature 2021-2026 cités précédemment.

Le plan de législature ainsi que son bilan sont publiés.

La charte, les objectifs de législature, le plan d'action et les mesures prises sont adaptés en fonction de l'évaluation.

## *Participation*

Au niveau de la participation politique, la Ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'une structure définie, comme le Conseil des Jeunes, ou de la possibilité d'une participation régulière liée à un projet (pour l'élaboration de la charte, des stratégies, des plans d'action, des projets, etc.).

L'élaboration et l'évaluation des chartes, des objectifs de législature, des plans d'actions et des mesures ont lieu en présence des enfants (par ex. journée Futur en tous genres, conférence des enfants en milieu ouvert).

Le droit des enfants et des jeunes à la participation n'est ancré dans aucun document légal tels que les ordonnances, les chartes, les objectifs de législature, les stratégies ou les plans d'action et de mesures. Les chartes, objectifs de législature, interventions, lois et ordonnances, stratégies, plans d'action et de mesures, etc. ne sont pas publiés par la commune sous une forme spécifiquement adaptée aux enfants et aux jeunes.

## Références

- <https://www.yverdon-les-bains.ch/accueil>
- <http://www.cdjyverdon.ch/>
- <https://www.yverdon-les-bains.ch/flip-book-yverdon/detail/Programme%20de%20l%C3%A9gislation%202021-2026>
- [https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Conseil\\_communal/bilan-programme-legislature-2016-2021.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Conseil_communal/bilan-programme-legislature-2016-2021.pdf)
- <https://www.yverdon-les-bains.ch/actualites-agenda/rive-sud>

## ADMINISTRATION ADAPTEE AUX ENFANTS

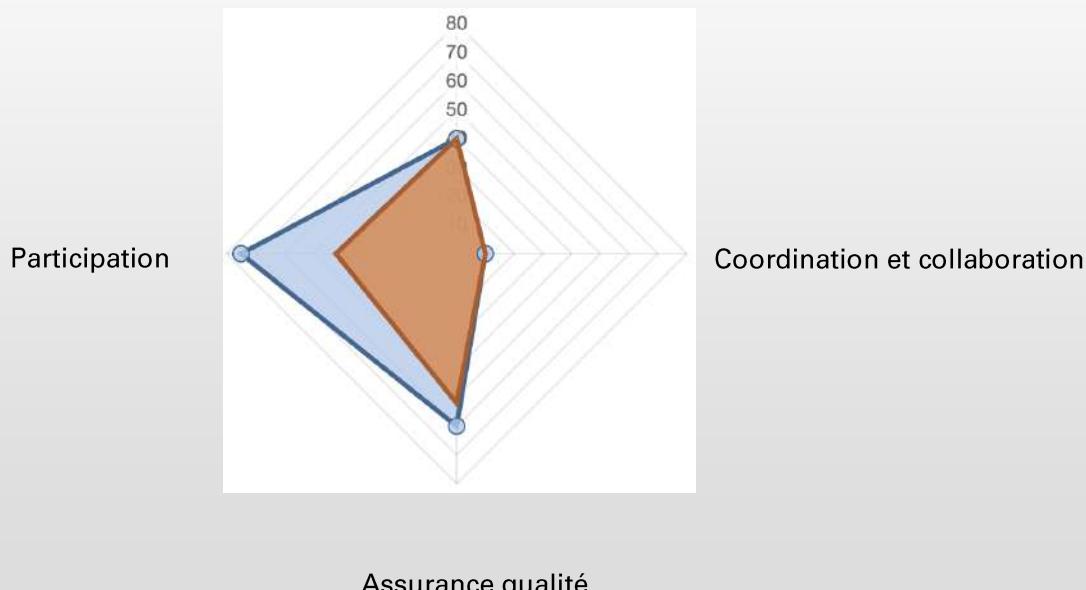
Une administration favorable aux enfants se caractérise par le fait qu'elle ne porte pas seulement son attention sur les besoins de la population adulte mais qu'elle répond en même temps aux besoins spécifiques des enfants et des jeunes. Le degré d'adaptation d'une administration aux besoins des enfants se mesure à l'estime que ses représentantes et représentants leur portent. Dans une commune amie des enfants, l'administration considère la thématique de l'enfance et de la jeunesse comme une tâche interdisciplinaire de tous les services administratifs. Elle estime qu'il est de son devoir d'orienter les règles, les offres et les prestations de la commune en fonction du droit de l'enfant à ce que son opinion soit prise en compte de manière appropriée et adaptée à son âge et à sa maturité. Cela concerne toutes les questions qui touchent l'enfant et présuppose que ce dernier est capable de se forger une opinion. Cette formulation laisse une large marge d'appréciation pour déterminer dans quelle mesure l'État tient compte de l'opinion des enfants et des jeunes et leur fait connaître ses actions de manière appropriée.

Une caractéristique importante d'une administration favorable aux enfants est le dialogue direct avec les enfants et les jeunes et leur implication dans toutes les affaires de la commune qui les concernent. L'administration s'assure ainsi que les intérêts des enfants et des jeunes sont dûment pris en compte dans les décisions des autorités. Des canaux institutionalisés permettant à la voix des enfants et des jeunes d'être entendue, soit directement, soit par le biais de représentantes ou représentants, ainsi qu'une assurance qualité correspondante constituent dans ce sens des instruments clés.

Points maximums pouvant être attribués : 185

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 144 | 77.8 %

Structures et offres



## *Structures et offres*

La Ville d'Yverdon-les-Bains possède plusieurs services administratifs qui ont pour but de s'occuper des enfants et des jeunes tels que :

- Le Service Jeunesse et cohésion sociale, comme le Conseil des Jeunes ou le Check Point 14-25 ans
- Le Secteur RéAjy, qui est le réseau d'accueil de jour des enfants de la ville et des environs
- La clinique dentaire de la jeunesse
- Le Secteur enfance et loisirs qui organise plusieurs activités extra-scolaires pour les enfants et les jeunes
- Le Secteur « Écoles » du JECOS

La Ville s'adresse régulièrement à des tiers (Confédération, canton, fondations, etc.) pour des demandes de subsides permettant le développement de projets et de programmes relatifs aux enfants et aux jeunes. Ces demandes concernent notamment les domaines suivants :

- L'encouragement précoce (petite enfance)
- La formation (école obligatoire)
- Les solutions de garde extra-familiale
- L'organisation des loisirs
- La protection de l'enfant et la prévention
- La santé
- L'aménagement du territoire
- D'autres soutiens financiers pour des projets spécifiques, notamment :
  - Dans le Secteur Jeunesse : des projets à destination de la jeunesse, tel que le soutien éducatif food truck
  - La Bibliothèque publique qui est en partie financée par le canton
  - Le Service de la Culture (SCU) qui organise en collaboration avec le Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) des "visites scolaires" avec notamment deux spectacles par année au théâtre Benno Besson se trouvant à Yverdon
  - Le Service de la culture qui organise les spectacles avec les artistes et les théâtres, réglant tous les frais directement. Le JECOS verse un montant de CHF 36.50/élève/an au SCU pour les spectacles (2- 3/an) et organise le tournus des classes.
  - Le salaire des cuisinières des activités de Pâques (organisées par le secteur Enfance et loisirs) qui a été pris en charge par l'association "fit4future".

Afin de concilier au mieux leur vie professionnelle et familiale, les employées et employés administratifs bénéficient des possibilités suivantes :

- Des temps de travail flexibles
- Des possibilités d'emploi à temps partiel
- Des possibilités de congés maternités prolongés payés
- Des possibilités de congés paternités et maternités prolongés non payés
- Des congés proche-aidants que les collaborateur-trices puissent s'occuper non seulement de leurs propres enfants, mais également d'autres membres de la famille

## *Coordination et collaboration*

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, on retrouve plusieurs groupes de travail interdisciplinaires s'occupant des enfants, des adolescentes et adolescents qui collaborent régulièrement :

- Le groupe de travail "Cours d'école"
- Le réseau de l'enfant en surpoids
- Le Conseil d'Établissement (CET), qui est un organe principalement consultatif mis en place par les autorités communales de l'Entente scolaire intercommunale
- Le groupe de travail allophone
- Le groupe de travail "de la maison à l'école »
- Le colloque des directions du parascolaire
- L'atelier interservices Vision directrice Rives du Lac
- Le groupe de travail Hopp-la
- Le groupe de travail places de jeux hors-école (JECOS, Sports, STE, URB, BAT).
- Un projet de groupe de travail pour l'éveil à la culture dans les crèches entre le JECOS et le service de la culture
- Le groupe de travail « médiation », chapeauté par le Service de la culture
- La plateforme École-culture
- Le groupe de pilotage "MiniMove Yverdon-les-Bains"

Au sein de l'administration, plusieurs mesures et projets en faveur des enfants et des jeunes sont mis en place et traités dans un cadre interdisciplinaire :

- Le projet du parc des quatre marronniers, par le groupe de travail "Hopp-là parc des Quatre Marronniers", pour un parc intergénérationnel
- Le réaménagement de la cour du collège des Rives (Service BAT) qui a été réalisé en démarche participative avec les élèves du collège
- L'inauguration de la cour d'école de la Villette
- GT interservices (sport Culture JECOS) actifs sur plusieurs projets impliquant la jeunesse
- Parents-référents : permet aux parents de langue étrangère de pouvoir se tourner vers un parent parlant également sa langue et qui puisse lui donner des explications en lien avec l'école
- ELCO : Ecoles de langue et culture d'origine
- Le projet "Espace public à 5 minutes"
- "Art's cool", un Podcast indépendant où les jeunes peuvent poser des questions aux artistes
- Un "café rencontre" destiné à des médiateurs d'institutions culturelles et d'acteurs sociaux, organisé sur mandat du Service de la culture
- L'accès à la culture au sein de l'école obligatoire
- Les projets de fresques participatives par les enfants du centre aéré (4-10 ans), entre le Service JECOS et du Bâtiment
- MiniMove Yverdon-les-Bains
- Vacances ActYv : des camps de vacances ou à la journée pour jeunes de tout âge

Les services administratifs de la Ville d'Yverdon-les-Bains collaborent également avec d'autres acteurs et entités, notamment avec :

- L'ensemble des acteurs communaux
- Les sociétés locales ainsi que divers prestataires privés - le Service de l'urbanisme coopère avec plusieurs entités privées comme des associations pour l'aménagement urbanistique
- Des acteurs régionaux, comme le Secteur Jeunesse qui a mis en place des rencontres de partenaires éducatifs régionaux proches de la jeunesse

- Des acteurs cantonaux, tels que le Secteur Intégration qui collabore avec le Bureau cantonal pour l'intégration pour des places en garderie subventionnées ou le Réseau RéAgy qui collabore avec de multiples organisations cantonales

### *Assurance qualité*

L'administration communale dispose d'un document de synthèse dans lequel sont consignés les critères relatifs au degré d'adaptation aux enfants et servant de base pour orienter la gestion : le Rapport 2022.

La Ville d'Yverdon-les-Bains évalue de façon ponctuelle les besoins des enfants et des jeunes, par le biais de sondages écrits, d'interviews et d'ateliers. Ces évaluations portent sur les groupes d'âge des 0 à 18 ans.

Les thèmes suivants figurent au cœur de ces évaluations :

- L'école obligatoire (enfantine, primaire et secondaire I)
- L'accueil extra-familial
- L'organisation des loisirs
- La santé
- La protection de l'enfant et la prévention

Les résultats de ces évaluations ne débouchent pas sur une adaptation des offres et ne sont pas publiés.

Les offres d'encouragement précoce, les offres transitoires permettant le passage du secondaire I au secondaire II ainsi que les offres des domaines de la protection de l'enfance et de la prévention sont évaluées de façon périodique à l'aide de sondages oraux, d'analyse des rapports de gestion des partenaires, de la participation aux assemblées générales et des rencontres pour faire un bilan des activités organisées. La Ville exige une évaluation des prestations fournies par des tiers qu'elle soutient financièrement et ses résultats sont publiés dans le rapport annuel.

### *Participation*

Au niveau de l'administration, les possibilités de participation des enfants et des jeunes sont clairement définies. Ces derniers peuvent s'exprimer par le biais de sondages, de boîtes aux lettres, de collaborations dans la commission et par d'autres formes liées à des projets spécifiques.

De même, leurs intérêts sont représentés dans un cadre institutionnel au niveau de l'administration avec le Conseil des Jeunes et d'autres entités.

Lorsque des demandes de soutien financier sont adressées à la commune par rapport à des projets spécifiques réalisés respectivement par des enfants pour des enfants et par des jeunes pour des jeunes, la Ville peut allouer des fonds.

Les enfants et les jeunes sont informés par la Ville d'Yverdon-les-Bains sur leurs droits, sur les offres et services disponibles ainsi que sur les moyens de communication à leur disposition. L'information circule notamment à travers :

- Le Secteur Jeunesse
- Les enseignants
- Les délégués de classe
- Des flyers distribués dans les écoles

Sur le plan de la participation, des actions ont été mises en œuvre au sein de l'administration par et avec des enfants et des jeunes. En voici deux exemples :

- La journée oser tous les métiers (JOM) : une journée découverte pour l'orientation professionnelle qui vise à lutter contre les stéréotypes de genre dans le choix de l'orientation professionnelle
- Une journée d'accueil des nouveaux habitants

L'efficacité des projets mis en place n'est pas vérifiée par l'administration communale.

### Références

- Service Jeunesse et cohésion sociale Secteur Jeunesse : <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/cohesion-sociale/jeunesse>
- Secteur RéAgy : <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/enfance/-etudiant/reseau-daccueil-de-jour>
- Clinique dentaire de la jeunesse : <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/enfance/-etudiant/sante-en-milieu-scolaire>
- Secteur enfance et loisirs : <https://www.yverdon-les-bains.ch/loisirs-decouvertes/activites-enfance-et-jeunesse/vacances>
- Le secteur "Écoles" du JECOS : [https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Municipalite/Preavis/2021\\_preavis/PR21.31PR\\_CoursEcole.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Municipalite/Preavis/2021_preavis/PR21.31PR_CoursEcole.pdf)
- <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-politique/commissions/conseil-detablissement>
- [https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Enfant\\_ecole.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Enfant_ecole.pdf)
- [https://artscool.ch/arts-cool/#cest\\_quoi](https://artscool.ch/arts-cool/#cest_quoi)
- <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/enfance/-etudiant/prestations-parascolaires>
- <https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/cohesion-sociale/integration>
- Rapport 2022 : <https://rapportgestion.yverdon-les-bains.ch/>

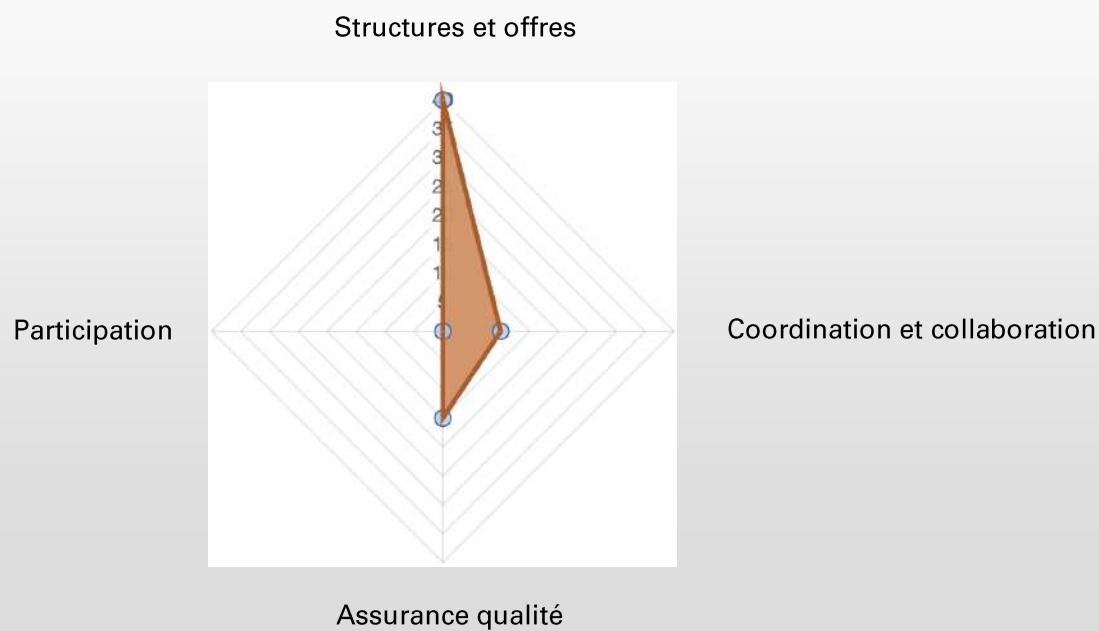
## AUDITION DE L'ENFANT

L'audition de l'enfant est toujours indiquée lorsque des adultes ordonnent des mesures spéciales ou des mesures ayant une grande portée sur un enfant ou un jeune. L'article 12 de CDE garantit à tous les enfants et les jeunes que leur opinion sur toute question les concernant sera dûment prise en considération, en fonction de leur âge et de leur maturité. L'article 13 de la CDE protège la liberté d'expression de l'enfant. La prise en compte de l'opinion de l'enfant – telle que contenue dans ces 2 articles - est également une tâche de la société et de l'État. La commune a un rôle important à jouer dans ce domaine : elle doit notamment initier les enfants et les jeunes aux règles du vivre-ensemble, leur faire comprendre les dispositions de l'État, assurer leur consultation et les associer aux décisions communales. Dans le cadre des procédures judiciaires ou administratives les concernant, les enfants doivent également être informés et interrogés personnellement ou par l'intermédiaire d'une représentante/d'un représentant ou d'un organisme approprié. C'est notamment le cas pour les questions d'autorité parentale et de garde, de protection de l'enfant, de naturalisation, de changement de nom ainsi que se rapportant au domaine de l'asile, à l'accueil familial et l'adoption, à l'enlèvement d'enfant ou encore dans les décisions relatives à la santé, notamment aux traitements ayant un impact important sur l'enfant. Il est à relever que ce droit s'applique également dans le domaine de l'éducation.

L'audition de l'enfant est un instrument permettant de prendre en compte de manière adéquate les intérêts des enfants et des jeunes. Elle est ouverte à tous les enfants et jeunes étant en mesure de comprendre les grandes lignes de l'affaire en question et de s'exprimer de manière compréhensible.

Points maximums pouvant être attribués : 65

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 65 | 100%



## *Structures et offres*

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, l'opinion des enfants et des jeunes est recueillie et prise en considération dans l'ensemble des domaines se rapportant à l'audition de l'enfant :

- Dans les procédures judiciaires et administratives
- Dans le domaine de la santé
- Dans le domaine de la formation

Au niveau des procédures judiciaires et administratives, la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) délègue la mission de protection des mineurs aux Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM). Ces missions comprennent la participation, la prévention et la protection. En cas de signalement ou de demande d'aide, l'enfant est entendu si possible seul à chaque étape.

Un autre service est aussi offert par la Justice de paix : les autorités judiciaires cantonales auditionnent des mineurs dès qu'ils ont 11 ans révolus. En dessous de cet âge, ils sont entendus en fonction des circonstances, le juge/magistrat décidant si c'est opportun. Un curateur de représentation peut être assigné dans les procédures, pour représenter les choix et la voix des enfants, s'il est important qu'il soit représenté symboliquement et physiquement pendant l'audience. L'enfant n'est normalement pas présent lors des audiences de confrontation, mais s'il est important qu'il soit représenté, il le sera par le curateur qui est forcément un avocat. Ces avocats sont volontaires pour ce genre de procédure et sont spécialisés sur le sujet. Le Service de sécurité publique de la ville s'occupe de compléter les mots injurieux où ceux qui peuvent être mal compris par du français correct, sinon tous les propos tenus par l'enfant ou l'adolescent sont retranscrit à l'identique sur le procès-verbal d'audition.

Se rapportant au domaine de la santé, la Clinique dentaire de la jeunesse d'Yverdon-les-Bains essaye d'impliquer le plus possible les enfants dans les traitements. Les discussions et les choix concernent plutôt la manière d'effectuer le traitement et les conditions dans lesquelles il s'effectue. Plus les enfants sont grands et plus ils sont impliqués dans leur traitement et peuvent prendre des décisions. L'enfant, si jugé apte à décider pour sa propre santé, a la possibilité d'effectuer un traitement sans l'accord de ses parents, mais cela concerne peu de situations car souvent ce sont les parents qui payent les prestations.

Au niveau des écoles, les enfants sont entendus personnellement en entretien lorsqu'une décision doit être prise concernant leur parcours scolaire.

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, les enfants et les jeunes sont informés avant d'avoir une audition et ils reçoivent des explications sur le sens et le but ainsi que sur le déroulement de l'audition :

- Les parents reçoivent une brochure d'information de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM). L'enfant peut recevoir une invitation personnelle selon son âge. Une brochure à destination des enfants est également en cours d'élaboration.
- Les parents gardiens reçoivent des informations sur l'audition de la Justice de Paix. L'enfant reçoit une invitation personnelle. Les modèles de l'UNICEF sont utilisés pour s'adresser aux enfants et les brochures de l'UNICEF sont envoyées. Il y a des invitations adaptées selon l'âge : 9/13 ans, 13/15 ans et 15/18 ans. Au début de l'audition, le juge fait connaissance avec l'enfant en lui posant quelques questions qui ne concernent pas la procédure. On lui explique pourquoi il est là et comment va se dérouler l'audition, que le procès-verbal va être communiqué aux parents et que s'il souhaite qu'une information ne soit pas transmise aux parents il peut le dire et qu'elle devient confidentielle. Les éléments non transmis aux parents ne peuvent pas être utilisés dans la procédure, ils restent entièrement confidentiels.

Les conditions cadres nécessaires sont assurées pour que les auditions se déroulent de façon adaptée aux enfants. Le Service de sécurité publique (SSP) met à disposition dans ses locaux une salle validée

LAVI pour les enfants et leurs parents. La Justice de Paix prévoit suffisamment de temps, met en place une atmosphère et une forme de discussion permettant de rendre l'audition la plus agréable possible (par exemple, le juge ne porte pas de robe). Pour les enfants plus petits des jouets sont mis à disposition.

### *Coordination et collaboration*

Afin d'informer régulièrement les personnes de référence des enfants, adolescentes et adolescents tels que les enseignantes et enseignants, les autorités, les psychologues scolaires, les services sociaux et les points conseil, les professionnel·les de la santé, les parents, les curatrices et curateurs et la police au sujet du droit des enfants d'être entendus, des formations continues et des rencontres de réseau sont organisées au niveau cantonal. La Ville d'Yverdon ne s'occupe dès lors pas directement de la transmission de cette information.

Les enfants et les jeunes sont également informés d'une façon systématique et compréhensible de leur droit d'être entendu dans les différents domaines à travers des publications comme des brochures, des médias numériques, des dépliants, etc. ou plus directement par des entretiens proposés par des professionnel·les du travail social en milieu scolaire, les services sociaux et les points conseil. En outre la justice de paix a l'obligation légale de les entendre. S'il y a des décisions de mesures de placement rendues par écrit, il est rappelé dans la décision que le droit d'être entendu peut être sollicité.

En ce qui concerne l'audition des enfants, des échanges et une collaboration ont lieu entre les services administratifs et les acteurs suivants :

- Des prestataires privés
- L'ensemble des acteurs communaux
- Des acteurs régionaux
- Des acteurs cantonaux

Des échanges s'effectuent par exemple entre la justice de paix et la Direction générale de l'enfant et de la jeunesse (DGEJ). Dans le secteur privé, des échanges ont lieu avec les avocats représentant les enfants en procédure ainsi qu'avec les médecins.

### *Assurance qualité*

Des formations et des formations continues relatives à l'audition des enfants sont proposées systématiquement aux membres des justices de paix et plus globalement aux membres de l'Ordre judiciaire vaudois.

Des ressources sont allouées par la commune afin que les prestataires puissent réaliser l'audition des enfants de manière adéquate. Ces fonds permettent notamment sur le plan infrastructurel de mettre en place des conditions favorables pour la confidentialité et le bon déroulement des auditions des enfants ainsi que d'assurer que les auditions soient menées avec bienveillance et professionnalisme.

## PROTECTION DE L'ENFANCE ET PREVENTION

Afin que les enfants et les jeunes puissent se développer sainement et déployer leur plein potentiel, leurs besoins fondamentaux doivent être satisfaits de manière adéquate. Un bon système de droits de l'enfant soutient cette tâche de manière globale et a une portée plus large que la protection de l'enfance. Alors que la protection de l'enfance est réactive et comprend toutes les mesures prises par les instances étatiques et non étatiques, un système de droits de l'enfant relie de manière cohérente l'ensemble des droits de l'enfant aux différents domaines et niveaux de l'État et de la société.

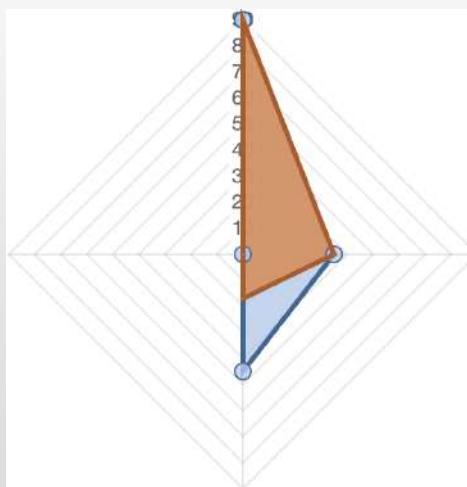
Les enfants et les jeunes présentant des facteurs de risque multiples ont des possibilités limitées de faire valoir leurs droits. Ils sont plus souvent exposés - potentiellement ou directement - à des violations de leurs droits. Ainsi, un système efficace de droits de l'enfant va plus loin que la protection de l'enfant « réactive » et permet d'identifier et d'éliminer les facteurs de risque systémiques et structurels. De cette manière, la force de résistance des enfants et des jeunes se voit renforcée.

Une bonne stratégie de prévention communale aide à prévenir les mises en danger du bien-être de l'enfant et à identifier et éliminer les dysfonctionnements à un stade précoce. Une mise en œuvre complète de la CDE permet d'y parvenir.

Points maximums pouvant être attribués : 170

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 142 | **83.5 %**

### Structures et offres



Coordination et collaboration

Assurance qualité

## *Structures et offres*

Dans les domaines de la prévention et de la protection de l'enfance, les offres et services suivants sont présents et bénéficient de contributions régulières :

- Points de contact pour les enfants, les jeunes et les personnes de références
- Point conseil pour les parents
- Travail social en milieu scolaire
- Un service social régional et cantonal
- Une permanence téléphonique à l'attention des parents (Conseil aux parents de Pro Juventute)

Différents canaux permettent d'informer les enfants, les jeunes et leurs personnes de référence des offres et services existants : les tableaux d'affichages présents dans les écoles, les points de rencontre dans les quartiers les infrastructures dédiées à l'enfance et la jeunesse, le journal de la Ville ainsi que les médias numériques.

La Ville d'Yverdon-les-Bains a développé une prestation de travail itinérant et collabore en réseau de professionnel·les (des domaines de la santé, du social, de l'encouragement précoce, des écoles, etc.) afin d'identifier les familles et les enfants/jeunes ayant de multiples facteurs de risque.

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, des offres de formation et de conseil spécifiques existent pour les personnes issues de la migration et les enfants/jeunes présentant de multiples facteurs de risque.

Plusieurs offres sont proposées et bénéficient d'un soutien financier :

- Des tables rondes femmes-tische : réunions de femmes et hommes partageant une langue commune (qui peut être le français) permettant de créer du lien entre elles et de recevoir des informations et des conseils sur des thématiques de prévention et de promotion de la santé
- Une formation donnée par les agents d'intégration aux personnes issues de la migration qui leur permet de réintégrer le monde du travail
- Des cours de français à la plage gratuits avec une garderie
- Des parents référents, qui apportent leur soutien aux familles immigrées et aux enseignants dans le cadre scolaire
- Un accueil enfants pour les enfants des participants au cours de français Caritas
- Des travailleuses sociales de proximité qui offrent des conseils aux jeunes qui ont en besoin

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, il existe des offres de soutien spécifiques, telles que des places en crèche (uniquement pour les enfants d'origine étrangère), le Jardin de Vallou (avec des places de socialisation subventionnées pour les personnes qui n'ont pas de places dans les garderies) ainsi que des bons d'aide qui s'adressent aux familles et enfants/jeunes ayant de multiples facteurs de risque.

La Ville d'Yverdon-les-Bains met en place des mesures spécifiques pour s'assurer que les familles présentant de multiples facteurs de risque bénéficient d'un accès facilité aux offres de conseils, de formation et de soutien, notamment à travers :

- La permanence Migr'Info : prestation de soutien qui accompagne les familles dans les tâches de tous les jours et les aide à mieux comprendre les systèmes avec des explications et traductions.
- L'aide au courrier : soutien aux familles parlant d'autres langues et/ou utilisant d'autres alphabets, afin de répondre au courrier, rédiger des CV et des lettres de motivation, etc.

## *Coordination et collaboration*

En matière de protection de l'enfant, l'ORPM et la DGEJ ont comme rôle d'avoir une vue d'ensemble des jeunes du canton. La Direction générale a une focalisation plus cantonale, tandis que l'ORPM Nord vaudois a une approche plus régionale.

Dans le cadre de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs, l'Unité de Pilotage des Prestations Educatives Contractualisées (UPPEC) a pour mission de gérer la capacité d'accueil et d'adapter les prestations aux besoins des enfants et jeunes suivis par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse qui doivent être placés hors de leur milieu familial et d'assurer le suivi et le soutien aux institutions ou organismes éducatifs et aux familles d'accueil.

Une collaboration interdisciplinaire a été mise en place entre l'ORPM et le responsable de Secteur Jeunesse du JECOS. Le département de la Formation, de la Jeunesse et la culture (DFJC) et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont développé une procédure dans le but d'harmoniser et faciliter la réponse des établissements scolaires et de formation aux situations de suspicion d'abus sexuels et de maltraitance d'élèves révélées en milieu scolaire. La structure Gestion des Ressources, Accompagnement et Formation en cas d'Incident Critique (GRAFIC) se mobilise lorsqu'un accident critique se produit dans un établissement scolaire. Des échanges ont notamment lieu entre la Justice de Paix et la région santé du CHUV.

## *Assurance qualité*

La Ville d'Yverdon-les-Bains évalue ses offres en matière de protection de l'enfance et de prévention de façon ponctuelle par le biais de sondages oraux. Elle consulte les évaluations des offres cantonales s'y rapportant, mais ne vérifie pas si l'offre globale est conforme aux besoins.

Il n'y a à l'heure actuelle pas de collaboration mise en place par la Ville d'Yverdon-les-Bains avec le canton afin de s'assurer que des évaluations soient menées permettant de vérifier le professionnalisme des curatrices et curateurs et que les résultats de ces évaluations soient communiqués.

La Constitution fédérale garantit à tous les enfants un enseignement de base gratuit. Les cantons sont les principaux responsables de l'organisation de la scolarité obligatoire, tandis que l'organisation scolaire et la mise en œuvre de l'enseignement sont du ressort des communes. Ces instances garantissent une formation initiale et continue institutionnalisée des enfants ainsi que des enseignantes et enseignants. Le Plan d'études romand (PER) pour la Suisse romande et italienne ainsi qu'HarmoS et le Lehrplan 21 pour la Suisse allemande créent les conditions-cadres pour des standards de formation et des compétences de base uniformes.

L'école enfantine constitue la première étape de l'école obligatoire. Elle représente un espace de vie, de jeu et d'expérience pour les enfants et favorise leur développement, leur autonomie et le déploiement de leurs capacités et de leurs compétences personnelles et sociales. En général, les enfants fréquentent durant deux ans l'école enfantine. Dans certaines communes, l'école enfantine et les deux premières années de l'école primaire sont regroupées en tant que cycle I d'une durée de quatre ans. Dans d'autres, l'école enfantine est intégrée dans le cycle de base qui dure huit ans.

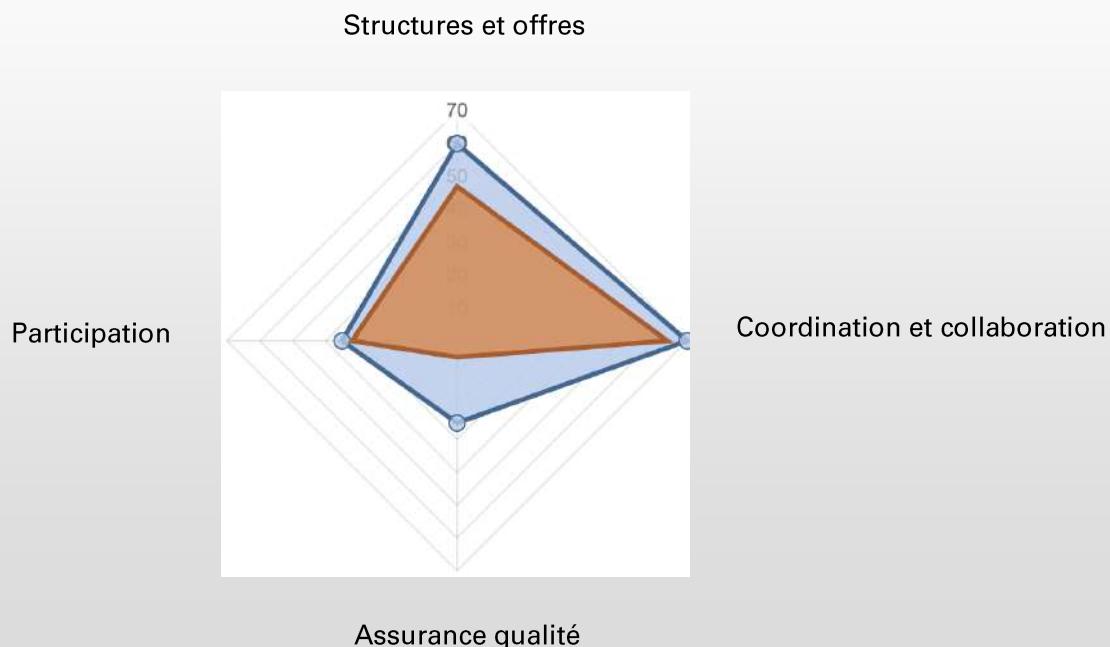
Dans la commune d'Yverdon-les-Bains, l'école obligatoire est structurée comme suit : huit ans de degré primaire y compris l'école enfantine ou cycle d'entrée et trois ans de degré secondaire I.

Les huit années de degré primaire sont organisées sous la forme d'une école dépendante du Canton de Vaud. Les cours se déroulent suivant une structure journalière modulaire (garderie avant/après l'école enfantine, garderie de midi, cantine, etc.).

Tandis que le degré secondaire I est organisé sous la forme d'une école communale indépendante avec commission ou conseil scolaire et direction de l'école. Sur le plan pratique, elle est organisée avec des horaires en blocs. Au degré de l'école enfantine, primaire et secondaire I, le travail social est proposé en cas de besoin.

Points maximums pouvant être attribués : 190

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 148 | 77.9 %



### *Structures et offres*

Des mesures spécialisées de pédagogie curative, une assistance dans la classe, des cours de soutien et de rattrapage ainsi qu'une offre de conseils permettent de gérer l'école enfantine de manière intégrative. Afin que les familles soient informées quant à l'existence de ces offres, différents moyens de communication sont utilisés :

- Le recours à des interprètes
- La transmission orale des informations, par exemple durant les soirées de parents d'élèves et lors des entretiens individuels avec les parents et l'enfant
- La traduction des dépliants informatifs

La Ville d'Yverdon-les-Bains ne propose pas aux élèves de l'école enfantine ayant un don particulier des mesures d'encouragement spéciales.

Les cours de récréation des écoles du village sont à disposition des enfants hors des heures d'enseignement pour qu'ils puissent y jouer.

Le service de médecine scolaire fournit non seulement des services de base, mais offre également la possibilité d'une formation continue des enseignantes et des enseignants.

En outre, le service dentaire offre diverses prestations :

- Des informations pour les enfants
- Des informations pour les parents
- Un point conseil pour les enfants
- Un point conseil pour les parents

#### *Coordination et collaboration*

La collaboration pour assurer la transition entre l'école enfantine et le degré primaire est structurée de façon systématique, selon un concept précis. Des entretiens sont organisés avec les parents et l'enfant et un échange a lieu entre l'enseignante ou l'enseignant de l'école enfantine et celle ou celui du degré primaire.

Les classes de l'école enfantine et des degrés primaires n'ont pas d'échanges réguliers et systématiques, mais entretiennent des contacts pour des projets spécifiques.

Un conseil des parents existe et il se réunit en cas de besoin ou par rapport à des projets spécifique en présence de représentant-es du corps enseignant.

Un groupe de travail/commission permanent-e existe afin de mettre en place une collaboration entre l'école enfantine et les services du médecin scolaire et les pédiatres ou dentistes locaux.

L'école enfantine entretient des échanges réguliers avec l'ensemble des acteurs communaux et des acteurs cantonaux :

- Une collaboration est en place avec les structures parascolaires et de loisirs (secteur RéAgy et secteur enfance et loisirs de la ville)
- Des réunions bimensuelles ont lieu avec le secteur École de la Ville et le chef du Service jeunesse et cohésion sociale

#### *Assurance qualité*

Les offres de l'école enfantine ne sont pas évaluées.

Les évaluations du canton et des services spécialisés sont consultées régulièrement par la commune ou les autorités scolaires.

#### *Participation*

Des possibilités de participation sont offertes aux élèves de l'école enfantine pour des projets spécifiques. Par exemple, des enfants de 3-4H ont pu participer aux ateliers participatifs du projet de réaménagement du parc des 4 marronniers (Hopp-là). Une structure de participation est aussi mise à disposition des enfants de l'école enfantine à travers le Conseil des élèves.

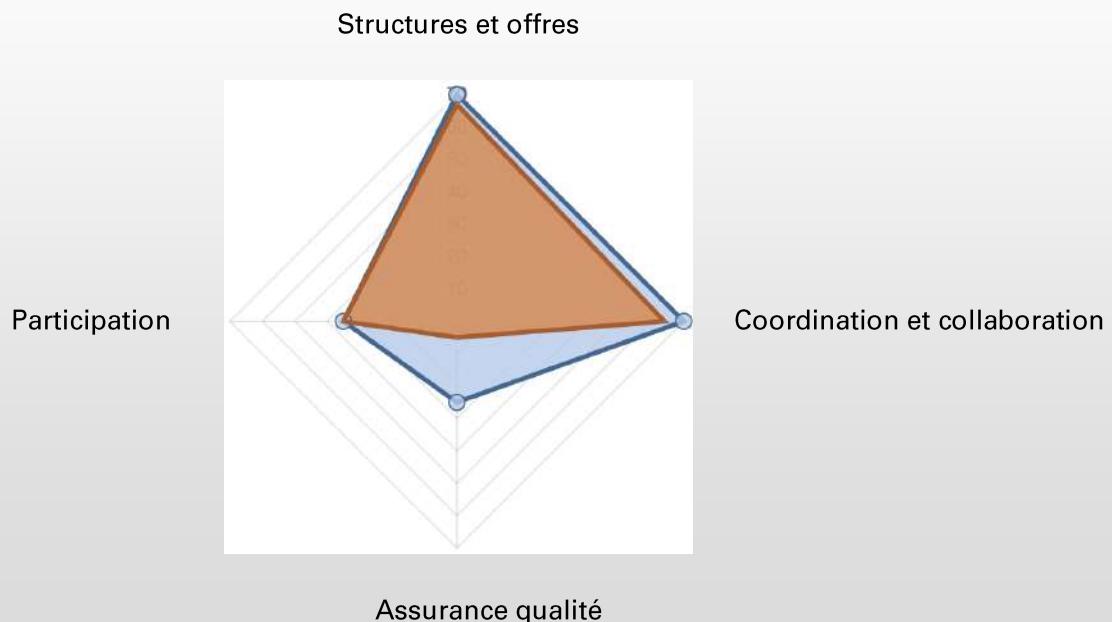
Les élèves sont informés de leurs droits, des services et des offres disponibles et des moyens de communication à leur disposition dans le domaine de la formation par le biais de leurs enseignantes et enseignants.

Des offres de formation continue dans le domaine de la participation existent pour le personnel enseignant du degré de l'école enfantine.

Les publications des chartes scolaires sont adaptées spécifiquement aux enfants par le biais d'un langage facilité et d'illustrations.

Points maximums pouvant être attribués : 200

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 171 | 85.5 %



### *Structures et offres*

Différentes offres permettent à la Ville d'Yverdon-les-Bains de gérer le degré primaire de manière intégrative :

- Des mesures de pédagogie curative
- Des offres de conseil
- Des cours de soutien et de rattrapage
- Des mesures infrastructurelles

Au degré primaire, afin de les encourager, il est autorisé aux enfants ayant un don particulier (p. ex. dans les langues, les sciences naturelles, le sport, la musique, etc.) de sauter une classe.

L'information quant aux mesures d'intégration ainsi que d'encouragement à disposition des élèves et de leur famille leur est communiquée à travers différents canaux :

- Le recours à des interprètes
- La traduction de dépliants informatifs
- Une information transmise verbalement, par exemple lors de soirées des parents et des entretiens individuels avec les parents et l'enfant

Les cours de récréation des écoles sont à disposition des enfants hors des heures d'enseignement pour qu'ils puissent y jouer.

Un cours de sport facultatif est proposé au degré primaire.

Outre les prestations de base - vaccination, examens de médecine scolaire et examen de contrôle du médecin-dentiste -, les services du médecin scolaire et des soins dentaires scolaires proposent des prestations supplémentaires comme le perfectionnement des enseignantes et des enseignants, des informations et un point conseil pour les enfants et leurs parents.

#### *Coordination et collaboration*

La transition entre le degré primaire et le degré secondaire I est organisée de façon systématique, en se référant à un concept précis. Lors de cette étape sont organisés des entretiens avec les parents et l'enfant ainsi que des entretiens entre l'enseignante ou l'enseignant primaire et celle ou celui du secondaire I.

Entre les différentes classes et les différents degrés primaires, des échanges réguliers ont lieu par rapport à des projets spécifiques (tels que des excursions ou des événements particuliers).

Un conseil des parents est mis en place et se réunit en cas de besoin ou par rapport à des projets spécifiques en présence de représentant-es du corps enseignant.

Au sein du degré primaire, il existe un groupe de travail qui s'engage pour une collaboration active entre les services du médecin scolaire et les pédiatres ou dentistes locaux.

Des échanges et une collaboration ont également lieu entre l'école primaire, l'ensemble des acteurs communaux, des acteurs cantonaux et des acteurs régionaux, tels que :

- Le secteur « RéAgy », « Enfance et loisirs » et « Écoles » dans le cadre de la Plateforme École-commune qui se réunit deux fois par mois
- Dans le cadre du CET, le conseil d'établissement qui réunit des partenaires communaux, des membres de l'école, des parents et des acteurs de la société civile
- L'office régional de protection des mineurs
- Etc.

#### *Assurance qualité*

Les offres de l'école enfantine ne sont pas évaluées.

Les évaluations effectuées par le canton et par des services spécialisés sont consultées régulièrement par la commune et les autorités scolaires.

#### *Participation*

Au niveau du degré primaire, un Conseil des élèves est en place et constitue pour les enfants une possibilité de participation dans un cadre institutionnel. Par exemple, des ateliers participatifs ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement de la cour d'école.

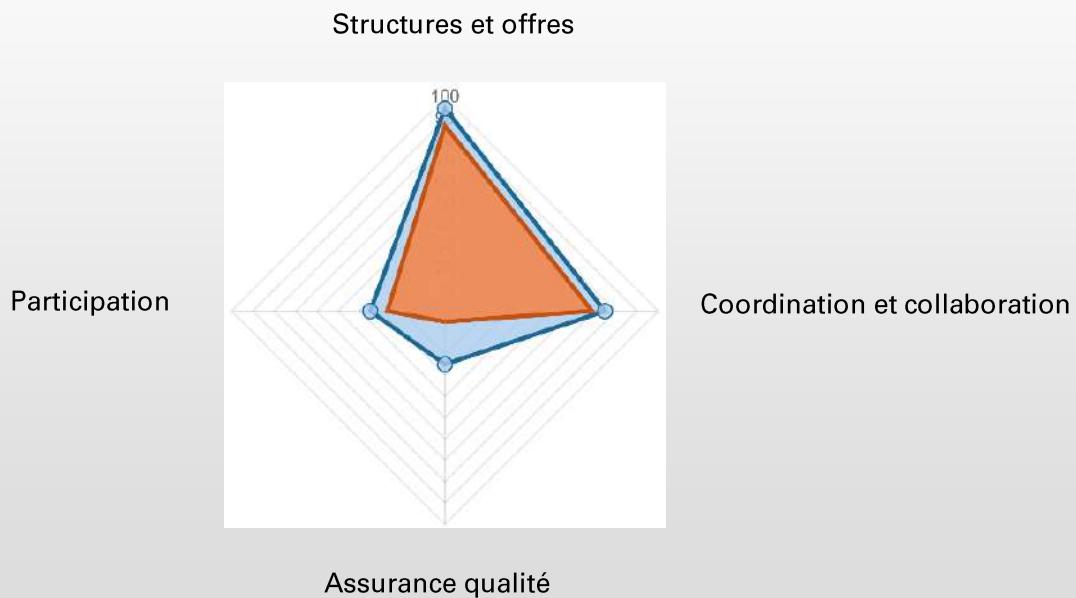
Les élèves de l'école primaire sont informés par les enseignantes et les enseignants sur leurs droits ainsi que sur les services et offres disponibles.

Des offres de formation continue sont disponibles afin de renforcer les compétences et connaissances du personnel enseignant au niveau de la participation.

Le langage des publications des chartes scolaires est adapté à la compréhension des enfants.

Points maximums pouvant être attribués : 230

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 188 | 81.7 %



### *Structures et offres*

Différentes mesures sont prises afin que l'école secondaire soit gérée de manière intégrative :

- Des mesures de pédagogie curative
- Du conseil
- Des cours de soutien et de rattrapage
- Des mesures infrastructurelles

Afin que les familles soient informées des différentes offres d'intégration à leur disposition, plusieurs canaux de communication complémentaires sont utilisés :

- Le recours à des interprètes ou interprètes communautaires
- La transmission d'informations par oral, par exemple lors de soirées des parents d'élèves ou d'entretiens individuels avec les parents et le jeune
- Des moyens de communication à bas seuil ou faciles d'accès
- L'orientation vers des services compétents

Le site de l'école est accessible aux jeunes en dehors des périodes scolaires, à la seule condition préalable d'un respect des lieux.

Pour les jeunes du secondaire ayant un don particulier, l'école peut proposer différentes mesures d'encouragement, telles que la possibilité de sauter des classes, un conseil adapté, des programmes personnalisés ou un allégement.

Les jeunes ont la possibilité de suivre des cours facultatifs au niveau du secondaire I. Les domaines proposés sont le sport, la danse, les arts plastiques, les langues, l'informatique et la technique.

Les services du médecin scolaire et des soins dentaires scolaires proposent d'autres prestations que les prestations de base (vaccination, examens de médecine scolaire, examen de contrôle du médecin-dentiste) :

- Des informations pour les adolescentes et adolescents
- Des informations pour les parents
- Un point conseil pour les adolescentes et adolescents
- Un point conseil pour les parents

#### *Coordination et collaboration*

La transition entre les degrés du secondaire I et du secondaire II est organisée par rapport aux cas spécifiques dans les situations problématiques. Les parents et les élèves sont conviés à un entretien.

Des échanges réguliers ont lieu entre les différentes classes et degrés du secondaire. Ces derniers ne sont pas mis en place par rapport à des projets spécifiques mais de façon systématique et régulière (il existe par exemple une semaine de projet).

Une semaine d'orientation professionnelle est organisée pour les élèves du secondaire I.

Le secondaire I collabore avec l'ensemble des acteurs de la société, tels que :

- Le monde professionnel
- L'ensembles des acteurs communaux
- Des acteurs régionaux, tels que le Conseil d'établissement qui regroupe les parents, les communes, les écoles et la société civile
- Des acteurs cantonaux

Un Conseil des parents est en place pour tous les degrés de l'école obligatoire, ouvert à l'ensemble des parents scolarisés sur le territoire. De même, un Conseil d'établissement a été mis en place par les autorités communales de l'Entente scolaire intercommunale. Il est composé de tous les acteurs et actrices des domaines de l'éducation et de la formation des enfants, dont les parents.

Une collaboration active est mise en place avec les services du médecin scolaire ainsi que les médecins, pédiatres et dentistes régionaux par le biais d'un groupe de travail permanent.

#### *Assurance qualité*

Les offres de l'école secondaire I ne sont pas évaluées.

Les évaluations réalisées par le canton et par des services spécialisés sont consultées régulièrement par les autorités scolaires.

## *Participation*

Les élèves du secondaire I ont la possibilité de s'exprimer par le biais d'une boîte aux lettres à leur disposition ainsi que par le Conseil de classe et des élèves. Le droit à la participation n'est pas institutionalisé au secondaire I, les jeunes ont toutefois l'occasion de participer par le biais de projets spécifiques. Le projet Conseil de délégués de classe a été par exemple mis en œuvre par et avec des jeunes.

Les publications des chartes scolaires ne sont pas adaptées à l'âge des élèves.

Différents moyens permettent d'informer les élèves du secondaire I de leurs droits ainsi que des services et des offres disponibles dans le domaine de la formation :

- L'Office Cantonal d'Orientation Scolaire et Professionnelle (OCOSP) a pour mission, avec ses Centres régionaux, de favoriser l'intégration professionnelle et l'employabilité de toute personne en situation de choix de formation
- Les conseillers d'orientation mettent sur pied des passages dans les classes et des séances à l'attention des parents pour les informer des prestations de l'OCOSP et pour guider les adolescentes et adolescents dans le choix de leur future formation

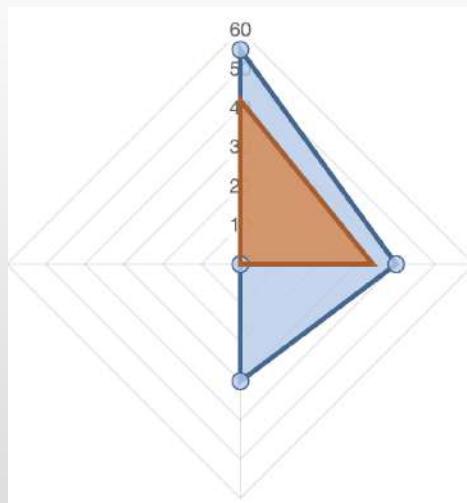
Le personnel enseignant du secondaire I bénéficie d'offres de formation continue dans le domaine de la participation leur permettant de renforcer leurs connaissances et compétences.

Après la scolarité obligatoire, les jeunes passent au secondaire II ou entrent dans la vie professionnelle. Cette transition représente un grand défi pour nombre d'entre eux. Des solutions de raccordement, des passerelles en période d'abandon scolaire et/ou d'apprentissage ou d'exclusion de l'école aident à gérer cette transition de manière positive.

Points maximums pouvant être attribués : 125

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 76 | 60.1 %

### Structures et offres



### Coordination et collaboration

### Assurance qualité

#### *Structures et offres*

La responsabilité des offres transitoires et passerelles est du ressort du canton.

La Ville d'Yverdon-les-Bains n'informe pas les jeunes se trouvant dans la phase de transition des possibilités offertes par le degré secondaire II. Cependant, des offres transitoires ou des passerelles sont disponibles et les jeunes ont la possibilité de fréquenter la 10<sup>ème</sup> année ou de réaliser une année de préparation professionnelle. Une offre transitoire permettant de promouvoir l'intégration est également proposée.

La Ville d'Yverdon-les-Bains apporte son soutien financier aux offres transitoires/passerelles par le biais d'une contribution structurelle. Sur demande des familles aux revenus modestes, elle octroie également une aide financière permettant de payer les frais en lien avec la scolarité.

Afin de promouvoir les places d'apprentissage au niveau local, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage à travers différentes actions, notamment par la publication des places d'apprentissage disponibles. De même, une collaboration entre l'école et le Secteur Jeunesse permet de proposer aux jeunes les plus éloignés de l'emploi un accompagnement pour la recherche de places de stage et d'apprentissage. En outre, un suivi est proposé aux jeunes en apprentissage.

De même, la Ville forme des apprentis en son sein. En revanche elle ne propose pas de places d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap.

#### *Coordination et collaboration*

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage pour une collaboration entre les prestataires et le canton lors de situations spécifiques. Le Secteur Jeunesse participe aux rencontres de réseau et aux séances relatives aux Mesures d'Insertion Sociale (MIS).

Lorsqu'une apprentie ou un apprenti change de formation ou qu'elle/il en est exclu, la Ville d'Yverdon-les-Bains en est informée au cas par cas. Le jeune informe lui-même les travailleurs sociaux de sa situation. En outre, certaines mesures informent le Secteur Jeunesse qui entretient des relations régulières avec le Centre d'orientation professionnelle.

Plusieurs collaborations sont en place avec d'autres acteurs et niveaux en ce qui concerne les enfants et les jeunes, tels que :

- Les différents services de la Ville (sports, culture, bibliothèque, ...)
- Les partenaires privés, notamment le Passeport Jeunes
- Les acteurs régionaux et cantonaux tels que l'entente scolaire

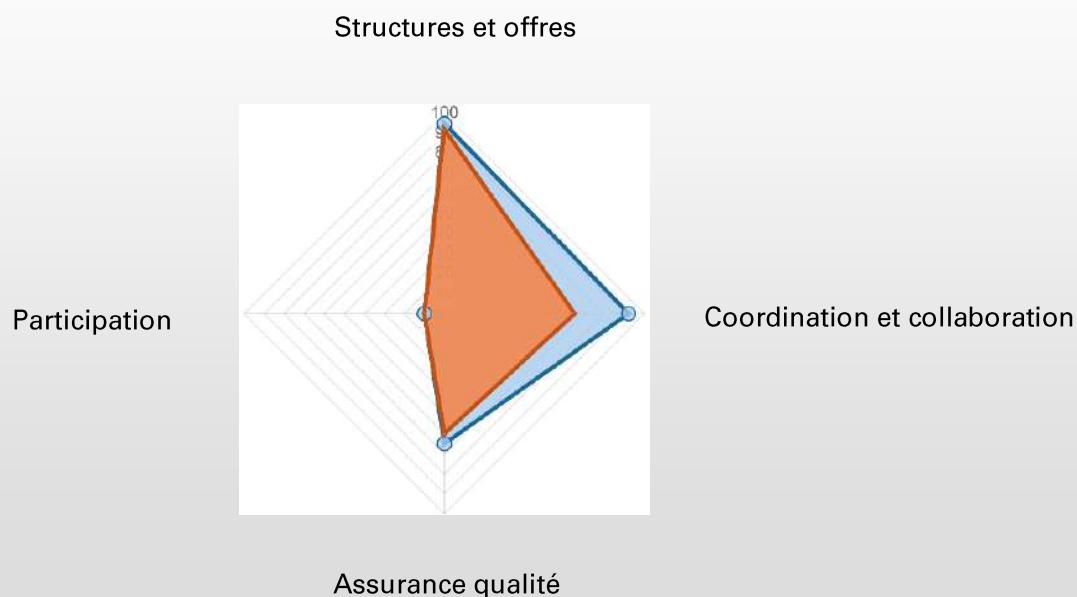
#### *Assurance qualité*

La Ville d'Yverdon-les-Bains ne consulte pas les évaluations des offres transitoires/passarelles. Elle ne réalise pas d'évaluation afin de s'assurer que ces dernières répondent aux besoins des jeunes.

La petite enfance constitue l'une des phases les plus importantes du développement de l'être humain. C'est à cette période que sont posés des jalons importants pour l'avenir, notamment en ce qui concerne la santé. L'apprentissage et la découverte du monde débutent dès la naissance et les enfants sont guidés par leur curiosité et leur soif de découverte. Ils développent leur propre conception du monde en l'explorant avec tous leurs sens. Les conditions de vie des parents, l'environnement extérieur et les offres disponibles influencent considérablement le développement de l'enfant. De même, sa participation et son implication dans la société ont une influence non négligeable. Il est donc important au niveau local d'aménager de manière appropriée le cadre de vie des enfants. L'éducation précoce favorise et renforce l'égalité des chances indépendamment de l'origine de l'enfant et constitue donc un pilier important de la politique sociale et éducative communale.

Points maximums pouvant être attribués : 262

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 230 | 87.8 %



## *Structures et offres*

Afin de soutenir des conditions de développement les plus optimales possibles dès la naissance, la Ville d'Yverdon-les-Bains a mis en place des points de conseil pour les parents, un centre de liaison et des lieux de rencontre pour les familles ayant des enfants en bas âge. La commune propose aussi :

- L'abonnement des « Messages aux parents » de Pro Juventute, offert aux parents pour leur premier enfant et pour la première année
- La subvention du Jardin ouvert, un espace d'accueil, de rencontre et d'écoute anonyme et gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans et leur famille
- La subvention de Gym-poussette (rencontres entre parents et jeunes enfants à travers le sport)
- Des offres de conseils en périnatalité gratuits et des consultations médicales remboursées par l'assurance (Fondation PROFA)
- Des structures d'accueil préscolaires (crèches)
- Des activités gratuites à la bibliothèque publique d'encouragement à la lecture
- L'espace de sport Mini-move promouvant durant l'hiver l'activité physique des enfants de 0 à 5 ans

Les offres des prestataires privés dans le domaine de l'encouragement précoce sont intégrées dans le budget ordinaire.

Les personnes de référence sont informées de l'existence de ces offres par le biais :

- D'internet
- Du journal de la commune
- De dépliants
- D'espaces de rencontre dans les quartiers
- Des réseaux sociaux

La Ville s'assure que les familles ayant de multiples facteurs de risque bénéficient d'un accès facilité aux offres de soutien dans le domaine de l'encouragement précoce à travers :

- Le travail itinérant sur l'ensemble du territoire
- Des personnes-clés/un service d'interprétariat communautaire
- Des offres sans inscription préalable ni engagement
- Des moyens de communication à bas seuil ou faciles d'accès
- Des offres subventionnées et/ou gratuites

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, il existe trois types d'offres spécifiques pour les familles et pour les enfants/jeunes présentant de multiples facteurs de risques :

- Les offres du Secteur Jeunesse (pour les jeunes dès 11 ans), dont font partie le travail social de proximité, les suivis socio-éducatifs et les ateliers dynamiques d'insertion sociale
- Les offres du Secteur intégration qui met en place différents services et prestations pour la population issue de l'immigration
- Les offres du Secteur Enfance et loisirs qui propose des rabais pour les familles à faible revenu sur les offres de loisirs et un accompagnement spécifique pour les enfants présentant des troubles.

Différentes formes de solutions de garde extra-familiale sont proposées aux familles :

- La garde des enfants de la naissance à l'entrée à l'école enfantine
- Une garderie en dehors des horaires scolaires

- Le placement dans des familles de jour

Ces offres d'accueil extra-familial bénéficient d'un soutien financier de la part de la commune, par le biais du budget ordinaire.

La Ville d'Yverdon-les-Bains encourage l'intégration des enfants en situation de handicap en les intégrant aux structures de l'école ordinaire. Pour les enfants de langue étrangère, des soirées des parents en plusieurs langues sont organisées et pour les enfants issus de la migration, des offres d'accueil spécifiques sont mises en place. De plus, le Secteur intégration prend en charge des places en crèche, les enfants à besoins spécifiques sont pris en charge dans les structures d'accueil extra-familial et les activités de vacances sont également ouvertes aux enfants à besoin spécifiques avec la mise à disposition d'un personnel qualifié et rémunéré par la Fondation Coup de Pouce.

La Ville d'Yverdon-les-Bains met à disposition des familles différentes solutions d'accueil pour les enfants de l'école enfantine et les enfants plus âgés pendant les vacances scolaires :

- De l'accueil libre durant 9 semaines de vacances pour les jeunes dès 11 ans, mis en place par le Secteur jeunesse
- Des centres aérés pour les 4-10 ans durant l'entier des vacances scolaires
- Des colonies de vacances pour les 8-12 ans
- Un Passeport Vacances pour les 7-13 ans durant les deux semaines des vacances d'automne
- Des activités pour les 8-12 ans durant les vacances de pâques
- L'ouverture de structures d'UAPE durant certaines semaines de vacances

#### *Coordination et collaboration*

Se rapportant au domaine de l'encouragement précoce, la Ville d'Yverdon-les-Bains participe de façon périodique à des forums interdisciplinaires au niveau local, régional et cantonal. Ces échanges ont lieu entre la commune et les prestataires, entre les différents prestataires de l'encouragement précoce ainsi qu'entre les professionnel-les de l'encouragement précoce et l'école. Dans ce domaine, il n'existe pas sur Yverdon-les-Bains de service en charge de la coordination, de la vue d'ensemble et du tri des offres. Aucun projet ni programme n'est mis en œuvre au niveau communal par des institutions nationales et cantonales en faveur de l'encouragement précoce.

Un service en charge de la coordination des offres d'accueil extra-familiales est en place et financé par la Ville d'Yverdon-les-Bains. Cette dernière s'engage de façon régulière et directe en faveur des échanges entre les acteurs de ce domaine. Cette collaboration est mise en place entre la commune et les structures d'accueil ainsi qu'entre les communales et régionales.

En ce qui concerne l'accueil extra-familial, le service administratif collabore également avec d'autres acteurs et niveaux :

- Avec des prestataires privés (RéAgy s'occupe de leur obtenir des subventions auprès de la FAJE)
- Avec l'ensemble des acteurs communaux (notamment avec les secteurs du sport, de la culture, des bâtiments et de l'intégration)
- Avec des acteurs régionaux, tels que le Réseau d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs (RADEGE), l'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS), Jura-Nord vaudois (JUNOVA) et l'Association Scolaire et d'Accueil de jour des enfants Intercommunale de Chavornay et Environ (ASAICE)
- Avec des acteurs cantonaux, tels que la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE) et la Faîtière des Réseaux d'Accueil de Jour des Enfants (FRAJE)

### *Assurance qualité*

Les besoins en matière d'accueil extra-familial sont évalués de façon régulière pour l'ensemble des groupes d'âge (nourrissons, enfants en âge préscolaire, école enfantine et degré primaire).

Les offres d'accueil extra-familial proposées ou financées conjointement par la commune sont vérifiées régulièrement quant à leur qualité (respect des normes cantonales et fédérales), ceci uniquement par le biais de sondages écrits et oraux et de contrôles de l'OAJE et de l'Office de la Consommation (OFCO). De plus, la Ville d'Yverdon-les-Bains travaille actuellement sur un concept de qualité global du réseau d'accueil. Les résultats de ces vérifications ne sont pas publiés.

Par le biais du budget ordinaire, des moyens et ressources sont à disposition pour la formation continue des prestataires.

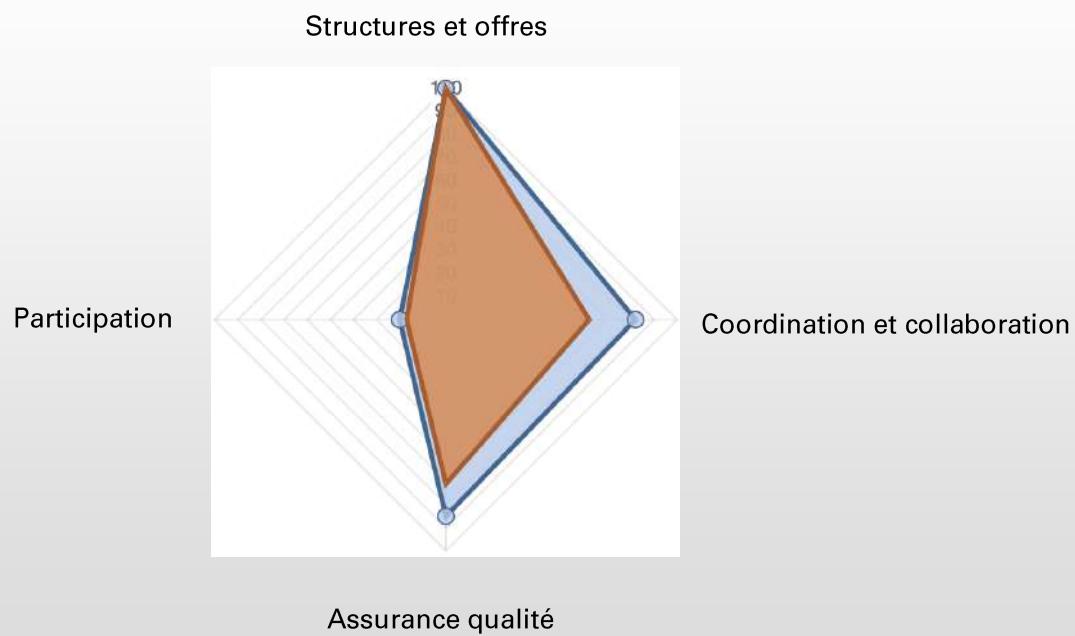
### *Participation des enfants et des jeunes*

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, les possibilités de participation et d'implication des enfants dans le cadre des offres d'accueil extra-familial gérées ou financées conjointement par la commune sont établies formellement dans les principes directeurs / la charte de l'institution.

La santé est définie comme un état complet de bien-être physique, mental et social. L'article 31 de la CDE garantit à tous les enfants le droit au repos, aux loisirs et au jeu et l'article 24 le droit de jouir du meilleur état de santé possible. Au niveau communal, une multitude d'actions de promotion de la santé des enfants et des jeunes se rapportent au domaine des activités de loisirs. Les loisirs représentent pour les enfants et les jeunes un espace de développement essentiel qui influence considérablement leur santé. Une offre culturelle et sportive étendue, une vie associative dense et des possibilités d'activités de loisirs en groupe constituent des éléments clés, de même qu'un bon approvisionnement en soins de santé et des offres et mesures de prévention.

Points maximums pouvant être attribués : 287

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 250 | 87.1 %



## *Structures et offres*

La ville d'Yverdon-les-Bains dispose de plusieurs animateurs socio-culturels engagés à différents taux d'occupation :

- Pour le Secteur Enfance et loisirs, les animateur-trices/moniteur-trices sont principalement engagés-es sur les prestations de vacances à la semaine
- Le Secteur Quartiers dispose de trois travailleurs sociaux travaillant à des taux compris entre 65% et 80%. Leur cahier des charges comprend le travail avec l'entier de la population (et pas uniquement les jeunes) dans les quartiers
- Le Secteur Jeunesse comprend 6 travailleurs sociaux, 10 moniteur-trices jeunesse réguliers ainsi que 5 moniteur-trices événementiel

A travers l'association faîtière le Groupe de Liaison d'Activités Jeunesse Vaud (GLAJ), réunissant des structures œuvrant en faveur de la jeunesse en milieu ouvert dans le canton, l'animation enfance et jeunesse extra-scolaire est intégrées aux structures suprarégionales.

Divers espaces de loisirs et offres dans l'espace public sont à la disposition des enfants et des jeunes :

- Un espace de rencontre pour les enfants
- Un espace de rencontre pour les jeunes
- Des espaces publics tels que des places de jeux, des parkings, etc.
- Une zone sportive
- Différentes infrastructures de loisirs telles qu'une piscine couverte et en plein air, une patinoire, un skatepark, etc.
- Des offres d'animation enfance et jeunesse hors murs
- Des réunions de quartier
- Des structures d'accueil libre
- Des colonies de vacances 4 semaines par année

Le foyer pour adolescents et enfants propose des services spéciaux et/ou de nature à favoriser l'intégration :

- Un point conseil pour les enfants et les jeunes
- Un point conseil pour les parents
- Des offres liées au genre
- Des offres communautaires
- Des offres accessibles aux enfants et jeunes en situation de handicap

A travers le budget ordinaire, la ville d'Yverdon-les-Bains soutient également les offres d'organismes privés suivantes en faveur des enfants et des jeunes :

- L'animation enfance et jeunesse hors mur
- L'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert
- Les réunions de quartier
- Des infrastructures et projets tel que Jardin ouvert, le Centre de rencontre et animation, la fête des voisins, Parents Rescousse, la ligne 147 de Pro Juventute, le Point rencontre, Le Viaduc et l'association des parents d'élèves Yverdon-les-Bains pour la promotion du Pedibus
- Les études au conservatoire pour les jeunes intéressés, à travers des subventions « études musicales »
- Des offres de sport et de promotion de l'activité physique telles que MiniMove, SportyCampus, Gym poussette et Rugbytots

Certains enfants et jeunes de la commune font également partie de sociétés sportives et culturelles en dehors de la commune. Ces associations sont soutenues par la ville d'Yverdon-les-Bains à travers le budget ordinaire.

De nombreux projets de prévention sont mis en place dans le domaine de la santé, plus spécifiquement en lien avec les thématiques suivantes :

- L'activité physique
- L'alimentation
- Les addictions
- Les médias
- La santé psychique
- L'éducation sexuelle
- La violence

La ville d'Yverdon-les-Bains participe également à des programmes et projets de prévention nationaux et cantonaux, tels que les programmes de prévention contre le suicide de l'association Stop suicide, le projet national de formation des collaborateurs jeunesse de Santé Sexuelle Suisse et le programme de promotion de l'activité physique « Santé ActYv ». Un dépistage bucco-dentaire ainsi que des animations sur le thème de la santé bucco-dentaire sont également mis sur pied dans l'ensemble des classes à travers le programme cantonal du Département de la santé et de l'action sociale.

Les enfants et les jeunes peuvent bénéficier d'un accès à prix réduit aux offres culturelles et sportives à travers le Passeport Jeune. De même, plusieurs projets en libre accès ou à prix réduit permettent aux enfants et aux jeunes de participer à différentes activités culturelles et sportives, telles que Sporty-camp ou MiniMove, La petite lanterne et La lanterne magique. Une Carte Famille offre à son détenteur pour un coût de 100 francs par saison la gratuité pour les spectacles de théâtre adressés au jeune public et ainsi que des rabais pour les enfants.

#### *Coordination et collaboration*

Une collaboration régulière a été mise en place dans le domaine de l'animation enfance et jeunesse extra-scolaire entre les professionnel·es du domaine, la commune et l'école. De même, des échanges ont lieu entre tous les professionnels/prestataires de l'animation enfance et jeunesse extra- scolaire.

Les offres récréatives locales n'ont pas de service de coordination. Les enfants et les jeunes d'Yverdon-les-Bains sont tenus informés de ces offres par le biais de l'école, des espaces de rencontre pour les enfants et les jeunes, du site internet de la commune, des réseaux sociaux ainsi qu'à travers de brochures informatives.

La ville d'Yverdon-les-Bains s'assure que les enfants et les jeunes ayant de multiples facteurs de risque bénéficient d'un accès facilité à ces offres au moyen de personnes clés, par des offres itinérantes, par des offres sans inscription ni engagement, gratuites ou subventionnées, ainsi que par des moyens de communication à bas seuil ou faciles d'accès.

Durant les phases de transition telle que l'entrée à l'école ou le passage de l'enfantine au degré primaire, les familles sont accompagnées sur les questions de santé par le biais d'informations transmises par la direction des écoles.

Des échanges ont lieu entre la ville d'Yverdon-les-Bains et les responsables d'offres récréatives pour des situations spécifiques. Entre autres, la ville collabore dans le domaine de la santé et des loisirs avec des prestataires privés, des acteurs régionaux et des acteurs cantonaux.

## *Assurance qualité*

Ponctuellement, les besoins des enfants et des jeunes dans les domaines des loisirs et de la santé sont évalués, à travers d'entretiens et des sondages écrits. Cette analyse des besoins porte sur la tranche d'âge des 5-18 ans, les besoins des plus petits n'étant pas évalués.

La qualité des offres proposées dans les domaines des loisirs et de la santé ou financées conjointement par la ville d'Yverdon-les-Bains est vérifiée régulièrement par le biais d'instruments tels que des sondages écrits, des interviews et des reporting sur les offres, ainsi que par des mandataires professionnels externes à qui sont confiés des analyses de type photographie humaine et organisationnelle.

Les résultats des évaluations des offres de loisirs sont publiés et font l'objet d'un rapport transmis à la municipalité et aux chefs de services concernés. Tandis que ceux du domaine de la santé ne sont pas publiés.

La ville s'engage ponctuellement en matière d'analyse des besoins des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans dans le domaine de la santé (activité physique, alimentation, harcèlement, sexualité, addiction, etc.). Ces besoins sont évalués à l'aide de sondages oraux ainsi que lors d'échanges entre des équipes de promotion santé et prévention scolaire et les directions des écoles, notamment lors d'une séance annuelle qui a lieu dans le cadre de la Plateforme Écoles-commune.

La ville d'Yverdon-les-Bains, par le biais de son budget ordinaire, met à disposition des moyens et ressources pour la formation continue des prestataires dans les domaines de l'organisation des loisirs et de la santé.

## *Participation des enfants et des jeunes*

Les enfants et les jeunes ont l'occasion de participer et de s'impliquer activement dans les domaines des loisirs et de la santé lors de projets spécifiques. Les structures existantes leur donnant des possibilités de participation sont les suivantes :

- Le Conseil des jeunes
- L'animation enfance et jeunesse hors mur
- Des projets spécifiques mis sur pied dans les domaines de la santé et de la prévention
- Les structures scolaires et les conseils des délégués de classe

Différents projets ont été réalisés par et avec des enfants dans ce domaine, tels que les « Projet HOPP-LA » ou encore le Passeport jeune.

Les enfants et les jeunes de la ville d'Yverdon-les-Bains sont tenus informés de leurs droits ainsi que des services et des offres disponibles dans les domaines des loisirs et de la santé à travers :

- L'espace public
- Les récréations d'école
- Lors d'activités
- Par le conseil des jeunes dans les classes
- Des informations envoyées par courrier
- Les réseaux sociaux

Les enfants s'approprient l'espace petit à petit, cette appropriation constituant un élément central pour le développement de leur autonomie. La perception et l'appropriation de l'espace sont des conditions préalables à un bon développement de l'identité et l'identification à l'espace crée à son tour une base solide pour l'intégration. Il incombe à la société, aux autorités, aux législateurs et aux entrepreneurs de créer le plus grand nombre possible d'espaces dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent se déplacer librement et sans danger et ainsi faire l'expérience de leur autonomie.

Points maximums pouvant être attribués : 230

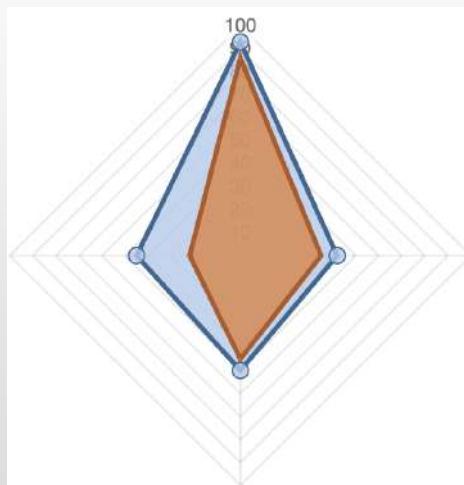
Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains : 188 | 81.7 %

### Structures et offres

Participation

Coordination et collaboration

Assurance qualité



## *Structures et offres*

Le plan directeur de la Ville d'Yverdon-les-Bains ainsi que des projets de territoire prennent explicitement en considération des thèmes étant pertinents pour les enfants et les jeunes.

Des projets participatifs ainsi que certains acteurs communaux ont rendu visibles les besoins particuliers des enfants et des jeunes concernant notamment la sécurité, l'accessibilité et la mobilité.

Les outils de planification tels que des concepts informels ou des procédures de mise en concurrence prennent directement position concernant les aspects qualitatifs d'un espace de vie adapté aux enfants lors de la construction d'espaces publics, de bâtiments publics ou d'immeubles d'habitation appartenant à la Ville. Cela se fait de la manière suivante :

- La qualité de l'expérience est garantie (par des matériaux naturels comme le sable, le gravier, l'eau, le bois, etc.)
- Les espaces sont facilement accessibles pour les enfants et les jeunes qui peuvent s'y rendre à pied
- Les espaces sont bien desservis / connectivité
- Les espaces peuvent être utilisés de façon multifonctionnelle, de sorte qu'ils permettent l'activité physique, la mobilité et l'isolement
- Les endroits sont stimulants ; il y a des niches, des creux, des bosses, des buissons, des arbres, etc.
- Il y a des zones où se protéger du mauvais temps ainsi que des places ombragées et bénéficiant de l'ensoleillement
- Les installations et les accès sont adaptés aux personnes en situation de handicap
- Les espaces sont conçus pour permettre la participation des enfants et des jeunes à l'avenir

Par exemple, le projet « des deux fresques participatives » a été réalisé en été 2023 avec la collaboration de deux artistes yverdonnoises et des enfants de 4 à 10 ans. Les enfants ont dessiné en amont et leurs dessins ont été intégrés à la fresque.

Lors d'une construction, les outils de planification renvoient à différentes ressources telles qu'une brochure informative, un projet de loi (ex : Art.142 RPGA) et un bureau externe spécialisé pour les espaces de vie conviviaux pour les enfants.

Afin que les enfants de la Ville puissent évoluer d'une façon la plus autonome et sans danger possible, plusieurs projets ont été réalisés :

- Protection adéquate de la mobilité douce par rapport aux routes fréquentées
- Modération du trafic sur les routes fréquentées dans les zones de passage
- Desserte et interconnexion des espaces de jeu
- Présence ou création de terrains proches de l'état naturel ou de zones vertes
- Zones de modération du trafic (zone de rencontre et/ou vitesse 30 km/h)
- Zones piétonnes
- Réaménagement des rives du lac
- Facilitation de la mobilité le long des canaux (projet en cours)

Par exemple, le projet « Espace public à 5 minutes » est une démarche participative qui vise à développer un réseau d'espaces publics de proximité afin d'offrir des lieux de repos et de loisirs agréables et accueillants à moins de 5 minutes des lieux de vie ou de travail.

Un réseau de mobilité douce encourage la mobilité et l'autonomie des enfants et des jeunes. La Ville s'est engagée financièrement ces dernières années pour la planification de nouvelles pistes cyclables et

piétonnes ainsi que pour leur réalisation et leur entretien. Un réseau nocturne de transports publics est mis en place le week-end.

Des niches et des points de rencontre qui ne correspondent pas à une offre structurée sont mis à la disposition des adolescentes et adolescents dans la commune.

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage en faveur de la construction de logements sociaux ou de loyers financièrement supportables pour les familles avec enfants. La Ville dispose de deux instruments principaux pour soutenir financièrement les familles :

- Une offre de logements subventionnés (350 actuellement), dont une part est payée par le canton et la commune, et une autre part par le locataire.
- Une aide individuelle au logement, calculée en fonction du revenu du ménage et du coût du loyer ; l'argent est versé directement aux bénéficiaires pour payer le loyer (60 ménages).

Avec le projet du Quartier Gare-Lac en cours, la Ville espère intégrer dans le futur quartier 50% des logements d'utilité publique sur les terrains de la Ville.

#### *Coordination et collaboration*

Le service d'urbanisme/les pouvoirs publics, par le biais de conférences, d'inaugurations et de projets, jouent un rôle actif en rapport avec les thèmes des espaces de vie conviviaux pour les enfants et les jeunes ainsi que de l'implication de ces derniers.

Les pouvoir publics de la ville d'Yverdon-les-Bains informent spécifiquement les enfants et les jeunes quant aux projets de construction, leur réalisation ainsi que les zones de développement.

À Yverdon-les-Bains, une forme de collaboration existe afin de favoriser les échanges mutuels sur des projets spécifiques ayant trait aux enfants et aux jeunes entre les autorités compétentes en matière de planification, de circulation et de construction, les acteurs privés, les services spécialisés et les unités administratives.

Des échanges systématiques ont lieu entre la Ville et les acteurs régionaux en ce qui concerne les enfants et les jeunes. Ces échanges sont organisés dans le cadre d'une commission spécifique.

#### *Assurance qualité*

Différents acteurs, tels que les écoles et le Conseil des Jeunes, sont consultés durant la phase de planification.

La Ville d'Yverdon-les-Bains vérifie régulièrement les aspects qualitatifs dans l'espace public existant se rapportant aux thématiques suivantes : la sécurité, l'ombre, la biodiversité et l'accessibilité. Ces éléments sont évalués par le biais d'inspections et des retours des citoyens par des sondages oraux.

La sécurité routière sur les pistes cyclables et les voies piétonnes de la commune est contrôlée régulièrement à travers les mesures suivantes :

- Des contrôles de vitesse
- L'affichage de la vitesse – par exemple par des smileys
- Un service de sécurité routière
- Des aménagements de la voie publique – par exemple des ralentisseurs

Dans les zones de modération du trafic, des contrôles de vitesse et du comportement en matière de stationnement sont effectués en ce qui concerne les domaines de la sécurité routière sur le chemin de l'école ainsi que des zones de modération du trafic. Les résultats de ces contrôles ne sont pas publiés mais ils ont pris en considération lors de demandes de soutien.

#### *Participation des enfants et des jeunes*

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, le droit à la participation des enfants et des jeunes n'est pas directement ancré dans les outils de planification tels que le règlement d'urbanisme, ni dans le règlement de construction ou l'ordonnance sur les constructions. Les autorités compétentes en matière de construction et d'aménagement prennent en considération les enfants et les jeunes dans les procédures participatives de façon ponctuelle, par rapport à des projets spécifiques.

Des possibilités de participation sont offertes aux enfants et aux jeunes lors de la planification et l'aménagement d'espaces de vie importants pour eux lorsqu'il s'agit d'espaces extérieurs publics et de l'habitat et du cadre de vie. Par exemple, le projet de réaménagement du parc des Quatre Marronniers ainsi que le réaménagement des cours d'écoles constituent des projets mis en œuvre par et avec des enfants et des jeunes.

Afin d'intégrer les besoins des enfants et des jeunes, le bureau d'études réalise des enquêtes, des visites et des ateliers avec cette tranche de la population et collabore au sein de la commission permanente.

#### *Références*

- Plan général d'affectation (RPGA) : [https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/pdf/PGA\\_2017\\_web.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/pdf/PGA_2017_web.pdf)
- Art. 142 RPGA  
[https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/pdf/PGA\\_2017\\_web.pdf](https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/pdf/PGA_2017_web.pdf)
- 230323\_Salto-GT\_PV\_Lancement participation.pdf
- 230322\_Hopp\_Là\_SALTO\_Lancement participation.pdf

## EVALUATION | POINTS FORTS DES DIFFERENTS DOMAINES

La Ville d'Yverdon-les-Bains présente les points forts suivants dans chacun des domaines décrits dans les précédents chapitres :

Catégories	Points forts
<b>Politique adaptée aux enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'un Conseil des jeunes</li> <li>• Une politique jeunesse est en cours de rédaction par le secteur Jeunesse</li> <li>• La Ville dispose d'objectifs de législature qui renferment explicitement des objectifs relatifs aux enfants et aux jeunes et s'accompagne d'un plan de mesures</li> <li>• La Ville collabore systématiquement avec d'autres acteurs et niveaux en matière de politique concernant les enfants et les jeunes</li> <li>• La mise en œuvre des objectifs de législature communaux qui concernent les enfants et les jeunes est évaluée de façon régulière, notamment par les jeunes eux-mêmes</li> </ul>
<b>Administration adaptée aux enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Ville s'adresse régulièrement à des tiers (Confédération, canton, fondations, etc.) pour des demandes de subsides permettant le développement de projets et de programmes relatifs aux enfants et aux jeunes</li> <li>• De nombreux groupes de travail se rencontrent d'une façon régulière afin d'aborder les thématiques de l'enfance et de la jeunesse d'une façon interdisciplinaire et de développer des projets</li> <li>• Le Rapport 2022 consigne les critères relatifs au degré d'adaptation aux enfants et servant de base pour orienter la gestion</li> <li>• Les possibilités de participation des enfants et des jeunes sont définies clairement et ces derniers sont impliqués de façon régulière</li> </ul>
<b>Audition de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opinion des enfants et des jeunes est recueillie et prise en considération dans l'ensemble des domaines se rapportant à l'audition de l'enfant</li> <li>• Les enfants et les jeunes sont informés d'une façon systématique et compréhensible de leur droit d'être entendu</li> <li>• Une collaboration est en place avec les différents acteurs et niveaux concernés</li> <li>• Des ressources sont allouées afin que les prestataires puissent réaliser l'audition des enfants de manière adéquate</li> </ul>
<b>Protection de l'enfance et prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• De nombreuses offres, soutenues financièrement par la Ville, sont proposées dans le domaine de la protection de l'enfance et la prévention</li> <li>• Les enfants et les jeunes sont informés sur les offres existantes à travers une diversité de canaux</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une variété d'offres sont à disposition des familles, des enfants et des jeunes présentant de multiples facteurs de risque et ces dernières sont soutenues par la Ville</li> <li>• Différentes structures de collaborations interdisciplinaires sont en place</li> </ul>
<b>Education formelle école enfantine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité de mesures permet de gérer l'école enfantine de manière intégrative</li> <li>• L'information quant aux mesures d'intégration ainsi que d'encouragement à disposition des élèves et de leur famille leur est communiquée à travaux différents canaux</li> <li>• Le service des soins dentaires scolaires propose une diversité de prestations à l'attention des enfants et de leurs parents</li> <li>• La transition entre l'école enfantine et le degré primaire est organisée de façon systématique, en se référant à un concept précis</li> <li>• Un conseil des élèves, un conseil des parents ainsi qu'un conseil d'établissement sont en place</li> </ul>
<b>Education formelle degré primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité de mesures permet de gérer le degré primaire de manière intégrative</li> <li>• L'information quant aux mesures d'intégration ainsi que d'encouragement à disposition des élèves et de leur famille leur est communiquée à travaux différents canaux</li> <li>• La transition entre le degré primaire et le degré secondaire I est organisée de façon systématique, en se référant à un concept précis</li> <li>• Le service des soins dentaires scolaires propose une diversité de prestations à l'attention des enfants et de leurs parents</li> <li>• Un conseil des élèves, un conseil des parents ainsi qu'un conseil d'établissement sont en place</li> </ul>
<b>Education formelle degré secondaire I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diversité de mesures permet de gérer le degré secondaire de manière intégrative</li> <li>• Pour les jeunes du secondaire ayant un don particulier, des offres spécifiques permettent de combiner au mieux l'école avec leurs compétences</li> <li>• Les jeunes ont la possibilité de suivre des cours facultatifs tels que le sport, la danse, les arts plastiques, les langues etc.</li> <li>• Les services du médecin scolaire et des soins dentaires scolaires proposent une diversité de prestations à l'attention des jeunes</li> </ul>
<b>Passage du degré sec. I au degré sec. II</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Différentes offres transitoires/passerelles, soutenues par la Ville, sont à disposition des jeunes</li> <li>• Une aide est proposée par le Secteur Jeunesse aux jeunes les plus éloignés de l'emploi</li> <li>• La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage activement pour promouvoir les places d'apprentissage au niveau local, notamment à travers la collaboration entre les écoles et le Secteur Jeunesse</li> </ul>

Petite enfance et famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs offres relatives à la naissance sont à disposition des familles</li> <li>Les familles ayant de multiples facteurs de risque bénéficient d'offres spécifiques et d'un accès facilité aux offres d'encouragement précoce</li> <li>Des échanges réguliers ont lieu dans les domaines de l'encouragement précoce et de l'accueil extra-familial avec une diversité d'acteurs</li> <li>Les besoins en matière d'accueil extra-familial sont évalués et les offres sont vérifiées régulièrement quant à leur qualité</li> <li>La participation et l'implication des enfants dans le cadre des offres d'accueil extra-familial sont établies formellement dans la charte de l'institution</li> </ul>
Santé et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>La commune dispose de plusieurs postes d'animateur/trices enfance et jeunesse</li> <li>De nombreuses offres de loisirs et culturelles sont à disposition des enfants et des jeunes</li> <li>Une diversité de projets et programmes de prévention sont mis sur pied</li> <li>Dans le domaine des loisirs, une collaboration régulière a lieu entre les professionnel·les et les partenaires</li> <li>Différents projets ont été réalisés par et avec des enfants et des jeunes</li> <li>La qualité des offres proposées est vérifiée régulièrement</li> </ul>
Aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les outils de planification – tels que le plan directeur communal – prennent en considération les thèmes importants pour l'enfance et la jeunesse et mentionnent explicitement des aspects qualitatifs relatifs aux espaces de vie favorables aux enfants et aux jeunes</li> <li>La Ville d'Yverdon-les-Bains s'engage pour le développement du réseau de mobilité douce</li> <li>La Ville vérifie régulièrement les aspects qualitatifs de l'espace public existant</li> <li>Une diversité d'instruments permet au bureau d'étude d'intégrer les besoins des enfants et des jeunes</li> </ul>

## EVALUATION | POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT

Ce chapitre contient une liste non exhaustive de propositions de possibilités de développement dans la Ville d'Yverdon-les-Bains. La liberté est donnée à la Ville d'évaluer les propositions lui paraissant les plus pertinentes et adaptées à sa situation ainsi que ses capacités propres d'implémentation.

Catégories	Potentiel de développement
<b>Politique adaptée aux enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finaliser la politique jeunesse</li> <li>Ancrer le droit à la participation des enfants et des jeunes d'une façon formelle (plan d'action, objectifs de législature, etc.)</li> <li>Publier les chartes, objectifs de législature, plans d'action et de mesures, etc. sous une forme et à travers de canaux adaptés aux enfants et aux jeunes</li> </ul>
<b>Administration adaptée aux enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer de façon régulière et dans l'ensemble des domaines les besoins des enfants et des jeunes et publier les résultats de ces évaluations</li> <li>Vérifier l'efficacité des projets de participation avec les enfants et les jeunes au niveau de l'administration et les adapter sur la base des résultats</li> </ul>
<b>Audition de l'enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de recommandation à émettre sur la base des résultats du questionnaire</li> </ul>
<b>Protection de l'enfance et prévention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des évaluations régulières des offres en matière de protection de l'enfance et de prévention, vérifier qu'elles soient conformes aux besoins et publier les résultats de ces évaluations</li> <li>Initier une collaboration avec le canton pour que des évaluations soient menées permettant de vérifier le professionnalisme des curateurs/trices et que les résultats de ces évaluations soient communiqués</li> </ul>
<b>Éducation formelle école enfantine</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer aux élèves ayant un don particulier des mesures d'encouragement spéciales</li> <li>Développer les prestations du service de médecin scolaire</li> <li>Évaluer régulièrement les offres de l'école enfantine et publier les résultats des évaluations</li> <li>Ancrer la participation des enfants de façon systématique</li> </ul>
<b>Éducation formelle degré primaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les prestations du service de médecin scolaire</li> <li>Développer une offre de cours facultatifs dans les domaines de la musique et des arts</li> <li>Évaluer régulièrement les offres du degré primaire et publier les résultats des évaluations</li> <li>Elargir les possibilités de participation des élèves</li> </ul>
<b>Éducation formelle degré secondaire I</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser de façon systématique la transition entre le secondaire I et le secondaire II</li> <li>Évaluer les offres du secondaire I et publier les résultats des évaluations</li> <li>Ancrer la participation des jeunes de façon systématique</li> </ul>

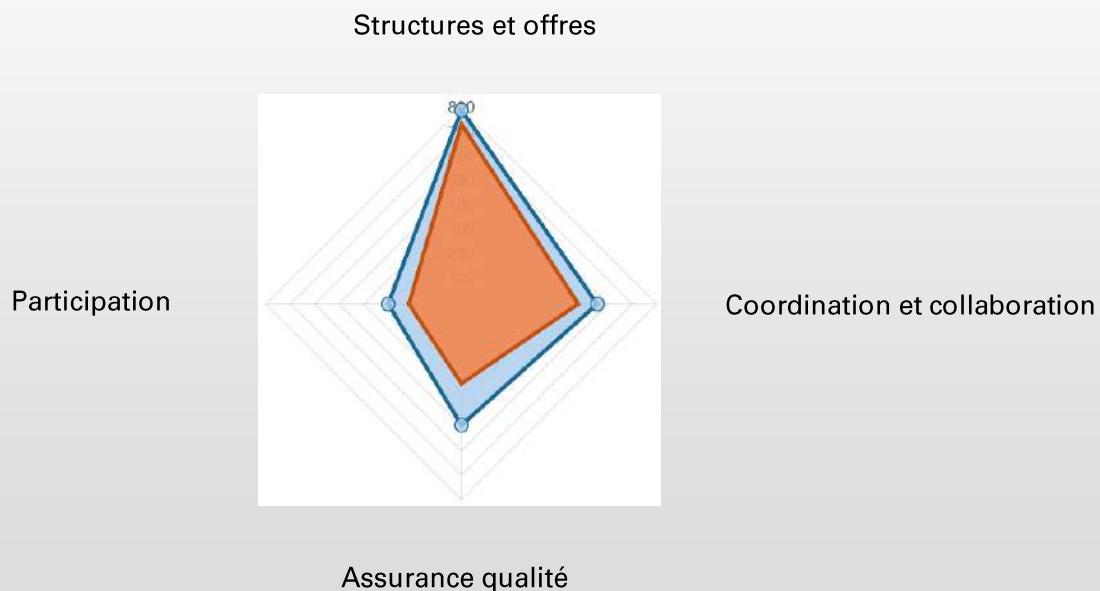
<b>Passage du degré sec. I au degré sec. II</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les jeunes se trouvant en phase de transition au sujet des possibilités offertes par le degré secondaire II</li> <li>• Proposer au sein de la commune des places d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap</li> <li>• Assurer le suivi des apprentis travaillant hors de la commune ainsi que des jeunes exclus d'une formation en développant un canal permettant de faire remonter les informations</li> <li>• Évaluer les offres transitoires afin de s'assurer qu'elles répondent aux besoins des jeunes et publier les résultats de ces évaluations</li> </ul>
<b>Petite enfance et famille</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un service en charge de la coordination, de la vue d'ensemble et du tri des offres dans le domaine de l'encouragement précoce</li> <li>• Mettre en œuvre des projets/programmes nationaux et cantonaux en faveur de l'encouragement précoce</li> <li>• Publier les résultats des vérifications des offres d'accueil extra-familial proposées ou financées conjointement par la commune</li> </ul>
<b>Santé et loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer un service de coordination/collaboration pour les offres récréatives locales</li> <li>• Mettre en place des échanges réguliers entre la commune et les responsables des offres récréatives</li> <li>• Evaluer d'une façon régulière les besoins des enfants et des jeunes dans les domaines des loisirs et de la santé, en consultant également les plus jeunes (0-4 ans)</li> <li>• Vérifier d'une façon régulière les offres dans le domaine de la santé et publier les résultats des évaluations</li> </ul>
<b>Aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place sur le terrain communal des zones en friches à disposition des enfants et des jeunes</li> <li>• Informer régulièrement l'ensemble des enfants et des jeunes, y compris les plus jeunes, des projets qui les concernent</li> <li>• Ancrer le droit à la participation des enfants et des jeunes dans les outils de planification tels que le règlement d'urbanisme et le règlement de construction ainsi que dans le règlement de construction</li> <li>• Offrir des possibilités de participation régulière aux enfants et aux jeunes dans l'ensemble des domaines qui les concernent</li> </ul>

Points maximums pouvant être attribués :

- Structures et Offres : 793
- Coordination et collaboration : 556
- Assurance qualité : 495
- Participation : 300

Points atteints par la Ville d'Yverdon-les-Bains :

- Structures et offres : 736 | 92.8%
- Coordination et collaboration : 478 | 86 %
- Assurance qualité : 325 | 65.6%
- Participation : 215 | 71.7%



### *Structures et offres*

La dimension « structures et offres » se réfère aux offres et aux prestations à disposition des enfants et des jeunes ainsi qu'aux conditions-cadres, aux offres d'intégration et de soutien et au (co-)financement communal. Dans cette catégorie, la Ville d'Yverdon-les-Bains obtient, avec 736 sur 793 points, 92.8 pour cent du maximum de points.

Les résultats du questionnaire mettent en lumière le fait que la Ville d'Yverdon-les-Bains dispose d'un grand nombre d'offres dans les différents domaines thématiques. UNICEF Suisse et Liechtenstein tient à féliciter dans ce sens Yverdon-les-Bains pour les nombreuses offres mises en place dans l'ensemble des domaines ainsi que leur diversité. Notamment, les domaines de l'administration favorable aux enfants, de l'audition de l'enfant, de la protection de l'enfance et la prévention, de la petite enfance et la famille ainsi que de la santé et des loisirs sont extrêmement fournies en offres. Il apparaît qu'il existe encore un potentiel de développement dans les secteurs de la politique adaptée aux enfants, l'école enfantine et le passage du secondaire I au secondaire II.

## *Coordination et collaboration*

La dimension « coordination et collaboration » fait référence à l'échange et à la mise en réseau des différents acteurs et niveaux, aux structures de collaboration interdisciplinaires, à l'information ainsi qu'à la continuité des actions et collaborations. Dans cette catégorie, la Ville d'Yverdon-les-Bains obtient, avec 478 sur 556 points, 86 pour cent du maximum de points.

Les résultats de cette dimension rendent compte du fait que la Ville d'Yverdon-les-Bains travaille particulièrement en réseau dans les domaines de la politique et de l'administration adaptées aux enfants, de l'audition de l'enfant ainsi que de la protection de l'enfance et la prévention. Un accent particulier pourrait être mis afin de renforcer la collaboration et la coordination dans les domaines de la petite enfance ainsi que de la santé et des loisirs.

## *Assurance qualité*

La dimension « assurance qualité » se réfère aux instruments utilisés pour évaluer et améliorer la qualité des offres, aux évaluations des besoins et à l'impact de ces évaluations sur les offres ainsi qu'aux moyens et ressources à disposition des prestataires de services dans le secteur de la formation continue. Dans cette catégorie, la Ville d'Yverdon-les-Bains atteint 65.6 pour cent du nombre maximal de points avec 325 points sur un total de 495.

Les résultats de cette dimension mettent en exergue le fait que la Ville d'Yverdon-les-Bains procède à des contrôles de qualité systématiques et réguliers dans les domaines de l'audition de l'enfant, de la petite enfance et la famille ainsi que de l'aménagement du territoire. UNICEF Suisse et Liechtenstein suggère d'évaluer encore davantage les différentes offres et les moyens mis en œuvre, en particulier pour les domaines de la protection de l'enfance et la prévention, de l'école obligatoire et plus encore pour le passage du degré secondaire I au degré secondaire II. Une évaluation régulière des besoins des familles, des enfants et des jeunes ainsi que l'examen des offres sont des instruments centraux afin d'évaluer l'efficacité des mesures et l'utilité des offres et de procéder à d'éventuelles adaptations.

## *Participation des enfants et des jeunes*

La dimension « participation » se réfère aux possibilités et aux structures de participation à disposition des enfants et des jeunes dans tous les domaines thématiques. Elle se penche sur la question des formes et structures participatives, de la régularité, des canaux, de l'impact ainsi que de l'implication des enfants et des jeunes au niveau local. Dans cette catégorie, la Ville d'Yverdon-les-Bains a obtenu, avec 215 points sur un total de 300, 71.7 pour cent du nombre maximal de points.

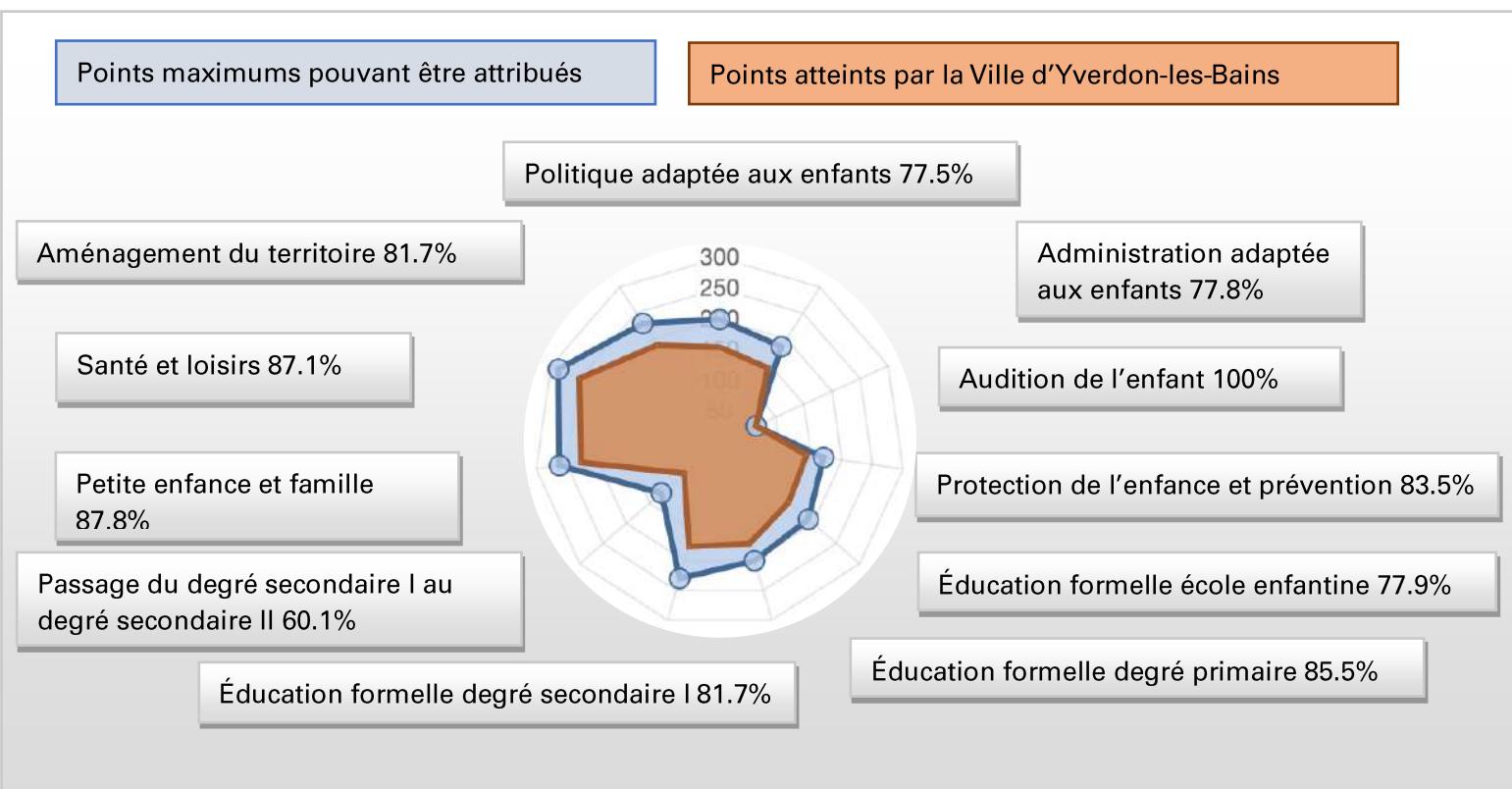
UNICEF Suisse et Liechtenstein félicite dans ce sens la Ville d'Yverdon-les-Bains pour les nombreuses possibilités de participation mises en place dans les domaines de l'éducation formelle enfantine et primaire, de la petite enfance et la famille ainsi que de la santé et des loisirs. En revanche, il existe encore un potentiel de développement dans les domaines de l'administration adaptée aux enfants ainsi que de l'aménagement du territoire.

UNICEF Suisse et Liechtenstein félicite la Ville d'Yverdon-les-Bains d'avoir obtenu 81.9% du maximum des points possibles.

Ce résultat reflète l'engagement déjà existant de la ville en faveur de l'enfance et la jeunesse, ainsi que sa volonté d'améliorer constamment les prestations et actions afin de répondre toujours mieux aux besoins de cette tranche spécifique de la population.

Les scores obtenus pour chaque domaine sont à nouveau indiqués ci-dessous, à titre indicatif. UNICEF Suisse et Liechtenstein tient toutefois à souligner que la mesure qualitative du degré d'adaptation aux enfants et aux jeunes est difficile à réaliser et que les chiffres sont dès lors à interpréter avec une certaine prudence :

- Politique adaptée aux enfants avec 77.5% des points possibles
- Administration adaptée aux enfants avec 77.8% des points possibles
- Audition de l'enfant avec 100% des points possibles
- Protection de l'enfant et prévention avec 83.5% des points possibles
- Éducation formelle école enfantine avec 77.9% des points possibles
- Éducation formelle degré primaire avec 85.5% des points possibles
- Éducation formelle degré secondaire avec 81.7% des points possibles
- Passage du degré secondaire I au degré secondaire II avec 60.1% des points possibles
- Petite enfance et famille avec 87.8% des points possibles
- Santé et loisirs avec 87.1% des points possibles
- Aménagement du territoire avec 81.7% des points possibles



Ce premier bilan de la situation doit servir d'instrument permettant de renforcer sur le plan communal les droits de promotion, les droits aux prestations ainsi que les droits participatifs tels que contenus dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Dans cette optique, les pistes d'action suivantes paraissent du point de vue de l'UNICEF Suisse et Liechtenstein judicieuses afin d'améliorer le degré d'adaptation de la ville d'Yverdon-les-Bains aux enfants et aux jeunes :

#### *Ancrage transversal de la thématique enfance et jeunesse*

La vie et le développement des enfants et des jeunes peuvent être influencés de manière décisive par une politique et une administration favorable aux enfants. Ce n'est que si tous les services administratifs traitent et mettent en œuvre d'une façon transversale les mesures en faveur de l'enfance et la jeunesse que celles-ci s'imbriquent les unes aux autres et qu'il est possible de constituer un réseau efficace qui protège, encourage et fait participer les enfants et les jeunes de manière globale. Afin d'assurer une attitude favorable aux enfants et aux jeunes de manière durable et indépendante des personnes en poste, les principes directeurs et les lignes directrices sont un instrument efficace.

Dans ce contexte, le Secteur jeunesse de la Ville d'Yverdon-les-Bains élabore actuellement une Politique jeunesse, outil précieux permettant d'assurer la continuité et la cohérence des actions entreprises. UNICEF Suisse et Liechtenstein recommande à Yverdon-les-Bains d'élargir le focus en réfléchissant à la rédaction d'une Politique plus large « enfance et jeunesse », qui orienterait le développement de la Ville non seulement en fonction des besoins des adolescentes et adolescents, mais renforcerait également l'attention accordée aux enfants.

De même, et ce afin de consolider sur le terrain la collaboration et la coordination entre les différents acteurs œuvrant pour les enfants et les jeunes, UNICEF Suisse et Liechtenstein préconise la mise sur pied d'un groupe de travail interdisciplinaire orienté spécifiquement vers les thématiques enfance et jeunesse ou d'une commission pour l'enfance et la jeunesse. En effet, l'organisation de rencontres régulières entre les différents partenaires facilite non seulement l'accompagnement du processus « Commune amie des enfants » et son adhésion, mais également la réalisation des actions planifiées et leur évaluation.

#### *Ancrage du droit à la participation des enfants et des jeunes*

Le droit des enfants et des jeunes à exprimer leur avis sur toute question ou procédure les concernant et que leur opinion soit prise en considération est contenu dans l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. L'ancrage systématique du droit à la participation ainsi que le renforcement des structures participatives constituent des éléments-clés afin que les enfants et les jeunes puissent être régulièrement impliqués dans les processus de planification et de prise de décision qui les concernent. Lorsque les enfants et les jeunes ont l'occasion de prendre part activement à un processus et que des possibilités de participation leur sont offertes, leur valeur en tant que membre à part entière de la communauté leur est reconnue. Un droit institutionnalisé à la participation est ainsi un signal clair qui peut avoir un impact important et faciliter une compréhension similaire du principe de participation par toutes les personnes engagées pour l'enfance et la jeunesse.

Les formes de participation mises en place doivent être adaptées à l'âge et au développement des enfants et des jeunes. Il est également nécessaire qu'une attention particulière soit délivrée à leur accessibilité pour toutes et tous et que des mesures soient prises afin de renforcer la participation des groupes pour lesquels cet accès ne va pas toujours de soi (enfants en bas âge, en situation de handicap, issus de la migration, etc.). La mise à disposition d'une diversité de canaux participatifs garantit qu'un maximum d'enfants et de jeunes soient régulièrement entendus dans leurs domaines de vie, puissent s'impliquer, exprimer leur opinion et avoir leur mot à dire dans les décisions.

La Ville d'Yverdon-les-Bains s'efforce déjà par différents instruments de mettre en place progressivement le droit à la participation et est consciente de l'importance d'offrir aux enfants et aux jeunes l'occasion d'exprimer leur opinion sur les questions qui les concernent. Ces derniers sont régulièrement sollicités dans le cadre de projets ponctuels et leur avis pris en considération. Certains secteurs tels que l'éducation, la petite enfance ou encore la santé et les loisirs impliquent régulièrement les enfants et les jeunes. Un pas supplémentaire pourrait être fait par la Ville en définissant clairement les possibilités de participation dans l'ensemble des domaines concernés (tels que l'administration ou l'aménagement du territoire) et en ancrant le droit à la participation d'une façon formelle et systématique dans l'ensemble de ces domaines.

De même, UNICEF Suisse et Liechtenstein recommande à la Ville d'Yverdon-les-Bains de renforcer la participation des enfants les plus jeunes sur le plan politique, par exemple à travers la création d'un « Conseil des enfants » en complément au « Conseil des jeunes » actuellement en place. Exprimer son avis, argumenter, être à l'écoute de l'opinion des autres sont des compétences qui s'apprennent par l'expérience. Offrir un espace participatif aux enfants plus jeunes les rend ainsi plus compétents pour l'avenir et leur permet d'être reconnus au présent comme citoyens à part entière.

Des évaluations régulières sont également importantes afin de s'assurer que les mesures prises soient en adéquation avec les besoins des enfants et des jeunes. Dans cette optique, la Ville d'Yverdon-les-Bains pourrait renforcer les actions actuellement mises en place afin de récolter l'opinion direct des enfants les plus jeunes.

### *Les enfants et les jeunes dans l'aménagement du territoire*

Yverdon-les-Bains dispose déjà d'une approche qui permet aux enfants et aux jeunes de se déplacer de manière autonome et sûre dans la Ville et de s'approprier des espaces libres. Des réflexions permettraient encore d'exploiter davantage le potentiel existant.

Dans cette optique, l'espace public est à considérer par tous les acteurs de l'aménagement du territoire comme un lieu de vie et de développement central pour les enfants, les adolescentes et adolescents. Ainsi, par exemple, mettre à disposition des enfants et des jeunes des zones en friche et des zones d'affectation provisoire leur permet de s'approprier (temporairement) des espaces compatibles avec leurs besoins en constante évolution et dans lesquels ils développent leur créativité, leur capacité d'autodétermination et leurs aptitudes sociales.

Une caractéristique centrale d'un développement territorial favorable aux enfants et aux jeunes est leur implication directe. Participer activement conduit à une identification plus forte, ce qui a souvent un effet positif sur l'entretien des lieux et des installations. Dans l'optique de rendre la Ville d'Yverdon-les-Bains de plus en plus conviviale pour les enfants, les réflexions devraient aller dans le sens d'un ancrage du droit à la participation dans les règlements de construction, les procédures de planification, etc. Cet ancrage permet également d'impliquer les enfants et les jeunes dans des projets plus vastes que ceux qui modifient uniquement leur environnement direct, comme dans le cas d'une aire de récréation ou d'une place de jeux. UNICEF Suisse et Liechtenstein renvoie à ce sujet la Ville d'Yverdon-les-Bains à la publication "[Planification et aménagement d'espaces de vie conviviaux pour les enfants](#)", qui s'adresse aux spécialistes de l'aménagement du territoire, de la construction, de la politique, de la formation, de la protection de l'enfance, de la santé et des affaires sociales.

### *Transition entre le secondaire I et le secondaire II : accompagner les transitions après la scolarité obligatoire*

La transition après la scolarité obligatoire représente une étape importante dans le développement des adolescentes et adolescents. Il est donc d'autant plus important que ces derniers soient bien accompagnés et qu'une solution de raccordement adaptée soit trouvée pour l'ensemble des jeunes. L'entrée dans le monde du travail n'est pas toujours un passage évident pour les jeunes. En outre, ceux d'entre eux qui sortent du système éducatif sans avoir obtenu de diplôme du secondaire II constituent un groupe à risque potentiel, car leurs perspectives sur le marché du travail sont fortement réduites.

Dans la Ville d'Yverdon-les-Bains, les enfants et les jeunes bénéficient d'un accompagnement de la part de l'école pendant leur scolarité obligatoire leur permettant de se préparer au mieux aux futurs choix professionnels auxquels ils devront faire face. Des offres passerelles ou transitoires sont à leur disposition, telles qu'une année de préparation professionnelle ou encore une offre permettant de promouvoir l'intégration. De même, la Ville forme directement des apprentis en son sein et s'engage activement afin de diffuser des informations quant aux places d'apprentissage disponibles sur le marché du travail. Il est également à souligner que le Secteur jeunesse propose une aide ciblée pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

UNICEF Suisse et Liechtenstein recommande à la Ville d'Yverdon-les-Bains de renforcer encore son soutien durant ce passage délicat de la vie des adolescentes et adolescents. A ces fins, la Ville peut apporter une contribution importante afin que l'ensemble des jeunes soient informés des possibilités offertes par le secondaire II et disposent d'une solution de raccordement adaptée. Dans cette optique, la Ville d'Yverdon-les-Bains peut par exemple s'engager davantage en cherchant à collaborer avec les

entreprises locales afin qu'elles offrent davantage de places de formation/d'apprentissage pour les jeunes et notamment pour les jeunes défavorisés (avec un handicap, en difficulté d'apprentissage, de langue étrangère, etc.). Si les conditions le permettent, des places d'apprentissage pour les jeunes avec un handicap peuvent également être proposées directement au sein de la Ville. Il est également recommandé que des canaux de communication soient mis en place afin que la Ville d'Yverdon-les-Bains soit systématiquement informée lorsqu'un jeune change de formation ou en est exclu, ce mécanisme permettant de prendre les mesures nécessaires pour assurer un accompagnement adapté. En outre, il convient également de vérifier régulièrement si l'offre globale dans le domaine des mesures transitoires correspond aux besoins.

#### *Evaluation et assurance qualité*

Un examen régulier des offres et des structures existantes permet d'évaluer leur efficacité et, compte tenu des résultats des évaluations des besoins, d'apporter les éventuels ajustements nécessaires. De même, lorsque les offres ne relèvent pas directement de la compétence communale (offres cantonales et de particuliers), le fait d'assurer qu'une évaluation régulière ait lieu et que les résultats puissent être consultés permet de garantir qu'elles répondent de la manière la plus adaptée possible aux besoins des enfants, des jeunes et des familles.

Afin que les évaluations correspondent au mieux à la réalité, il est également central que le public cible – soit les enfants, les jeunes et leurs familles – soit consulté régulièrement, en utilisant des instruments d'évaluation diversifiés (sondages, entretiens, ateliers, etc.) et adaptés. En outre, la publication régulière des résultats et sa diffusion auprès des personnes concernées permet d'assurer la transparence et l'utilisation des données pour les actions futures.

S'assurer que les offres et structures présentes dans la Ville d'Yverdon-les-Bains sont évaluées régulièrement et que les résultats des évaluations sont communiqués aux personnes-clés pourrait ainsi permettre le développement ou la réorientation de certaines actions d'une façon ciblée, adaptée au contexte et en concordance avec les besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

**Pour conclure ce rapport, l'UNICEF Suisse et Liechtenstein tient à remercier la Ville d'Yverdon-les-Bains pour son engagement dans la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant sur le plan communal. Les actions déjà concrétisées et en cours de réalisation sont à saluer, ainsi que la volonté de la Ville de poursuivre dans la démarche et d'améliorer constamment son degré d'adaptation aux enfants et aux jeunes.**

**UNICEF Suisse et Liechtenstein se réjouit du partenariat déjà engagé ainsi que des prochaines étapes qui seront franchies par la Ville d'Yverdon-les-Bains et recommande d'orienter les actions futures en fonction du potentiel de développement et des pistes d'action tels qu'identifiés dans le présent rapport.**